

# Assemblée nationale : Mise en place des Groupes parlementaires

MALI

# 612

[www.malikile.com](http://www.malikile.com)

L'information est l'oxygène des temps modernes

JEUDI 28 MAI 2020

# Malikilé

QUOTIDIEN D'INFORMATION ET DE COMMUNICATION



## Quand MALIKILE pousse IBK à prendre ses responsabilités



**Ecole malienne : L'impossible réouverture des classes ?**



**Gouvernance IBK : le nouveau Front du refus**



**LIBÉREZ  
L'HONORABLE  
SOUMAÏLA  
CISSE !**

**ENSEMBLE NOUS POUVONS !**

<b>Une</b>	Quand MALIKILE pousse IBK à prendre ses responsabilités 4	<b>P.4</b>
<b>Brèves</b>	Communiqué du Gouvernement de la République du Mali 12 EMGA : Le sous-chef opérations français à l'Etat-Major Général des Armées 12 Bourem : Des bouchers nigériens pour faire du 'kilichy' 12 CAN 2021 : Le choix de RIHANNA pour la cérémonie d'ouverture divise 13 L'Algérie offre 53 véhicules militaires au Mali 13	<b>P.12</b> <b>P.12</b> <b>P.12</b> <b>P.13</b> <b>P.13</b>
<b>Actualité</b>	Communiqué du conseil des ministres du mercredi, 27 mai 2020 16 Ecole malienne : L'Impossible réouverture des classes ? 18 Environnement et assainissement : Pour un changement de mentalité 19 A l'occasion de l'Aïd El Fitr 2020/1441 : Le personnel de l'APEJ a présenté ses vœux à la Direction Générale 20 Journée internationale des casques bleus : L'engagement pour la paix au Mali de Bridgette Che Fomun Yam 21	<b>P.16</b> <b>P.18</b> <b>P.19</b> <b>P.20</b> <b>P.21</b>
<b>Politique</b>	Gouvernance IBK : le nouveau Front du refus 22 Une grâce présidentielle au dessus de la grâce constitutionnelle 24 Assemblée nationale : Mise en place des Groupes parlementaires 26	<b>P.22</b> <b>P.24</b> <b>P.26</b>
<b>Culture &amp; société</b>	Medecine traditionnelle contre le covid-19 avec professeur Rokia Sanogo : « Ne nous précipitons pas pour donner le nom d'une plante, ou d'un médicament » 31	<b>P.31</b>
<b>International</b>	Gambie : l'armée sénégalaise franchit la frontière et suscite des réactions d'indignation 35 Menacé par une nouvelle enquête, le patron de la BAD se dit « innocent » 35	<b>P.35</b> <b>P.35</b>
<b>Sport</b>	La CAF procède au versement des primes des Compétitions Interclubs 36	<b>P.36</b>



## Comité de rédaction

Quotidien numérique d'informations générales paraissant du lundi au vendredi

Edité par la Société **Agence Malienne de Presse et d'Informations** (AMPI)  
**Siège** : Rue du Gouverneur (902) Immeuble Baye Niass – Faladié (Bamako – Mali)  
**Email** : ampikile@gmail.com / malikile@gmail.com  
**Site Web** : www.malikile.com  
**Contacts** : +223 70 44 22 23

- **Redacteur en Chef** : Amadou TALL
- **Rédaction Générale** : Karamoko B. Keïta, Demba SIDIBE (Stagiaire), Moctar Sow, Diala Teny Konaté, Ibrahim Sanogo
- **Gérant** : Moctar Sow
- **Service Commercial** : Youssouf Diarra
- **Secrétariat** : AZIA Bénédicte



## Quand MALIKILE pousse IBK à prendre ses responsabilités

**A** la Une de notre parution numéro 610 d'avant-hier mardi 26 mai 2020, nous titrions « Intégrité territoriale et gouvernance : les 3 Mali » avant de dénoncer la démission du gouvernement devant certains actes de souveraineté posés récemment par la CMA.

Morceaux choisis de notre article : « Quelques événements récents amènent à s'interroger sérieusement sur l'appartenance effective de Kidal à la République du Mali et au-delà à l'ensemble national malien.

La pandémie de la Covid 19 n'a épargné aucune région du Mali et bien évidemment des cas ont été décelés à Kidal. Au vu des mesures prises par le ministère de la Santé et de l'Action So-

ciale, la CMA, toujours à l'affût du bon coup a promptement réagi par une Note de service N° 002/2020/PCD-CMA du 7 avril 2020 signé de son président Bilal Ag Acherif et ainsi libellé « **Le Président en exercice de la CMA a l'honneur d'informer que la Commission Régionale de la Santé de la CMA est le seul interlocuteur légitime de tous les partenaires intervenant dans le domaine de la santé dans la région de Kidal** ».

Ampliation de cette décision a été adressée au Gouverneur de Région, à la Direction Régionale de la Santé et aux ONG opérant dans le domaine de la santé. Que vaut et que ou qui représente le gouverneur dans un tel contexte ? Puis joignant l'acte à la parole et afin que tout

soit clair pour tous, le Directeur Régional de la Santé, nommé par Bamako a été déclaré *persona non grata* et expulsé de Kidal. Le ministre de Santé, sous le couvert d'une mission dans la zone s'y est promptement rendu. Mais de cette affaire il ne fut point question dans les reportages et comptes-rendus officiels. Une preuve qu'un Etat existe dans l'Etat. Pourquoi les maîtres de Kidal s'arrêteraient en si bon chemin si les choses sont aussi faciles ? Ainsi le 11 mai 2020, le même Bilal Ag Acherif, décide qu'« **A partir du 2 juin 2020 aucune activité d'orpillage ne sera tolérée en dehors des sites aménagés par la Cellule des mines. Passé ce délai, tout contrevenant à cette décision s'exposera à des sanctions** ».

Il a été fait ampliation de cette Décision (entendez Décret) au « Conseil de Défense » c'est à dire leur ministère de la Défense, à l'Etat-Major, à la Justice (Ministère), Finances (Ministère) et au Contrôleur Général.

Où est l'Etat du Mali ? Quelle ligne rouge peut-on invoquer dans ces circonstances pour la préservation de l'intégrité territoriale du Mali

? IBK a abdiqué et c'est là que commence la déstabilisation des institutions républicaines et non les faits insensés reprochés à Clément Dembélé ou les activités politiques de Nouhoum Sarr. »

Réagissant à cette parution, le Gouvernement a publié hier 27 mai le communiqué qui suit :

### « COMMUNIQUÉ DU GOUVERNEMENT DE LA REPUBLIQUE DU MALI

Le Gouvernement de la République du Mali constate avec indignation que, depuis un moment, la Coordination des Mouvements de l'Azawad (CMA), s'arroge des actes régaliens de l'État en violation flagrante des termes de l'Accord pour la paix et la réconciliation nationale, issu du processus d'Alger.

Ces actes anti-républicains vont d'une prétendue grâce accordée à des détenus, à la délivrance d'autorisations de déplacement sur des sites d'orpaillage en passant par le refus de recevoir les médecins en charge de la lutte

contre la maladie à Coronavirus et les nombreux obstacles érigés contre la présence de l'Armée nationale reconstituée.

Le Gouvernement du Mali condamne devant notre peuple, le Comité de suivi de l'Accord (CSA), les partenaires au développement et l'ensemble de la communauté internationale, ces actes attentatoires à la souveraineté nationale.

Le Gouvernement du Mali appelle tous les acteurs à faire preuve de la plus grande retenue et à privilégier les moyens et comportements qui désamorcent les tensions et favorisent un retour rapide et durable à la paix et à la cohésion nationale, notre seul salut.

Le Gouvernement invite les acteurs du processus de paix à privilégier les mécanismes et procédures, prévus par l'Accord pour la paix et la réconciliation nationale, à toujours inscrire leurs actions dans un cadre démocratique qui respecte la forme républicaine de l'Etat du Mali et l'intégrité de notre territoire national.

Le Gouvernement réitère sa main tendue, son

engagement constant et sa volonté renouvelée à œuvrer avec tous les acteurs du processus pour la Paix et la Réconciliation issu du processus d'Alger afin de parvenir à une sortie de crise définitive au nord et au centre du pays. Toutes les guerres, toutes les crises ont une fin et celles du Mali aussi, demain la paix.

Bamako le 27 mai 2020

**Le Ministre de la Communication, Chargé des Relations avec les Institutions, Porte-parole du Gouvernement Yaya Sangaré »**

Votre quotidien, fier d'avoir tiré le gouvernement de sa torpeur constate avec bonheur que l'autisme que lui avait collé Tiébilé Dramé du temps où il officiait dans l'opposition n'est pas irrémédiable. Dans cette voie, le soutien des maliens est d'avance acquis. Mais le bémol de la chute du communiqué ne prête pas à optimisme.

■ **Karamoko B Keita.**



## PINAL

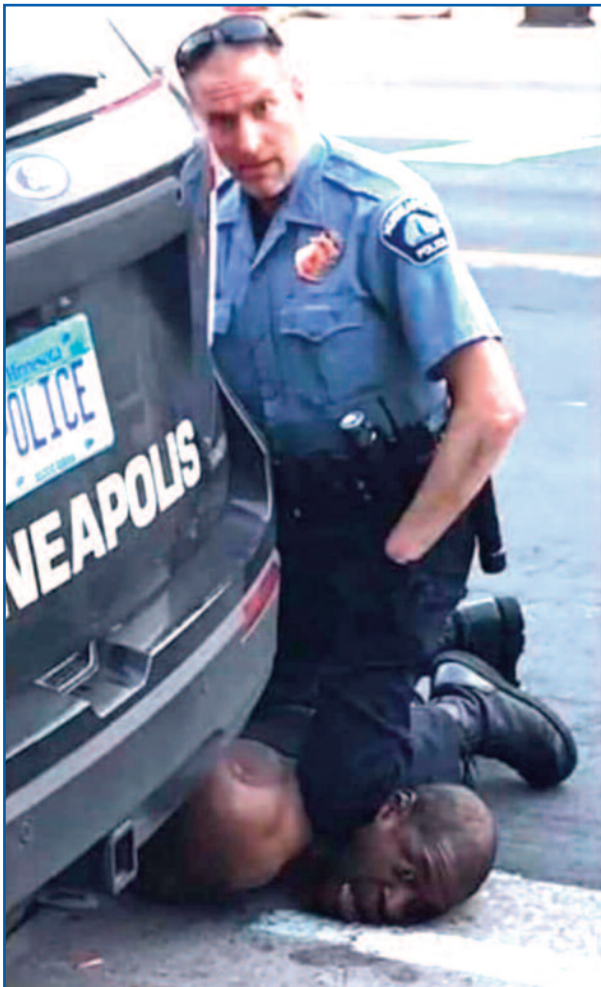


Il s'appelait George Floyd. George Floyd est menotté. Ventre à terre. Coincé sous le poids du policier qui lui bloque la cage thoracique. George Floyd ne peut plus respirer. Il suffoque. Il crie. Il supplie. Le policier, sous les yeux et les invectives des témoins, est immuable. George Floyd supplie. George Floyd lance un « Mama ! ». Un appel désespéré qui vous crève littéralement le cœur. Les passants supplient aussi. Mais le flic ne bougera pas. L'homme en uniforme savoure calmement sa toute-puissance sur le corps noir. George Floyd se tait. George Floyd est mort. Les caméras des téléphones tournent toujours. La scène est insoutenable. Ça se passe aujourd'hui aux États-Unis.

Chez nous, en France, 80% des personnes victimes de violences policières mortelles sont issues des minorités ethniques.

Chez nous, en France, en 2020, la technique du plaquage ventral est toujours autorisée au sein de la police. Une méthode pourtant interdite dans plusieurs pays européens en raison du risque élevé de mort par asphyxie chez les personnes interpellées.

Chez nous, en France, on aimerait entendre s'élever les voix de ceux et celles, au sein du corps policier, qui condamnent fermement le racisme institutionnel.



## Ministère des Affaires Étrangères - Coop - Int

Koulouba, le 27 mai 2020.

Le Ministre des Affaires Étrangères et de la Coopération Internationale, S.E.M. Tiébilé DRAMÉ et son collègue de la Défense et des Anciens Combattants, le Général de Division Ibrahima Dahirou DEMBELE ont réceptionné, ce mercredi 27 mai, des véhicules destinés aux bataillons reconstitués sur les théâtres d'opérations.

Cet appui de la République Algérienne Démocratique et Populaire permettra de renforcer les capacités opérationnelles des FAMA dans la sécurisation du territoire national.

Pour la circonstance, les deux membres du Gouvernement avaient à leurs côtés, l'Ambassadeur d'Algérie au Mali, S.E.M. Boualem CHEBIHI.

Bureau de l'Information et de la Presse/MAECI



## Ambassade des Etats-Unis au Mali

L'ambassade des États-Unis au Mali est fière de s'associer à des organisations à but non lucratif comme

Spirit of America Worldwide

pour soutenir le gouvernement malien dans sa lutte contre #COVID19 #SpiritofAmerica #SOACovidResponse

Pour soutenir les efforts du gouvernement malien en vue d'arrêter la propagation du #COVID19 au #Mali, l'organisation américaine à but non lucratif

Spirit of America Worldwide

s'est associée au bureau de coopération de sécurité de l'ambassade des États-Unis et à

USAID Mali

pour offrir des équipements techniques au centre d'appels du Numéro Vert du gouvernement du Mali. Ces équipements permettront au gouvernement du Mali d'atteindre plus de personnes avec des informations vitales sur la pandémie et leur permettra de mieux répondre aux besoins de santé du Mali.

Le matériel a été reçu par Ousmane Fomba, Directeur Général de l'Agence Nationale de Télésanté et d'Informatique Médicale (ANTIM

). La directrice du bureau de la santé de l'USAID, Julia Henn, le chef du bureau de la coopération en matière de sécurité de l'ambassade



des États-Unis, la major Amanda Parker, et le capitaine de l'équipe de soutien civilo-militaire Ezekiel Rangel ont procédé à la remise de l'équipement à M. Fomba et aux membres de l'équipe technique en charge du Numéro Vert du Mali.



## Awa Sylla

64ème NUIT

La nuit de trop.

Depuis 64 nuits l'angoisse règne.

Depuis 64 nuits on prie

Depuis 64 nuits on pose des questions sans réponse.

Depuis 64 nuits on patiente

Depuis 64 nuits on attend.

Maintenant trop c'est trop libérez le président SOUMAILA CISSE sain et sauf.



## EDM SA

Les perturbations actuelles dans la fourniture de l'électricité, se traduisant par les nombreux délestages, s'expliquent le plus souvent par les défaillances des câbles souterrains, soumis à de fortes tensions en cette période de demande accrue, consécutive à la chaleur. Or, la desserte repose essentiellement sur ce réseau de distribution, en partie souterrain. Ce système de transport de l'électricité date de plusieurs années.



Ces câbles supportent de plus en plus de charge, pour satisfaire la croissance constante de la demande. Leur état de vétusté conduit à des défaillances toujours plus fréquentes.

De même, ces infrastructures souterraines subissent les conséquences de l'urbanisation galopante, à travers des travaux d'équipements collectifs ou de voirie et parfois d'actes délictueux, du fait de certains individus qui déterrent et coupent les câbles pour les revendre frauduleusement.

Voilà autant de raisons, entre autres expliquant les nombreuses perturbations dans la fourniture correcte de l'électricité, notamment dans les quartiers alimentés par ce réseau souterrain de distribution, comme l'explique Cheick Amadou Tidiane Diallo, Directeur de la distribution au niveau d'EDM-SA. Plusieurs quartiers de la Rive droite sont ainsi concernés par ces défaillances et sont soumis à d'importantes perturbations. Des actions urgentes sont engagées par la direction générale de EDM-SA, pour trouver une solution à cette situation, source de nombreux désagréments pour les populations, poursuit M. Diallo présent sur le terrain aux côtés des techniciens de l'entreprise, engagés 24 heures sur 24 pour rechercher et détecter les points souterrains de ces défaillances afin de procéder aux réparations nécessaires et rétablir la continuité de la desserte.

A cet effet, EDM-SA a fait venir par vol spécial du matériel de haute technologie, permettant d'accélérer la détection des défauts sur les câbles. Résultat : en moins de 24 heures, environ trois points de rupture des câbles de transport ont été identifiés et réparés quand avant, il aurait fallu presque une semaine pour détecter une seule faille.

A la date de ce 26 mai, pratiquement 50% de la fourniture d'électricité est en passe d'être rétablie au niveau des quartiers de la Rive droite et les techniciens donnent l'assurance qu'une semaine serait suffisante pour le retour à la normale.

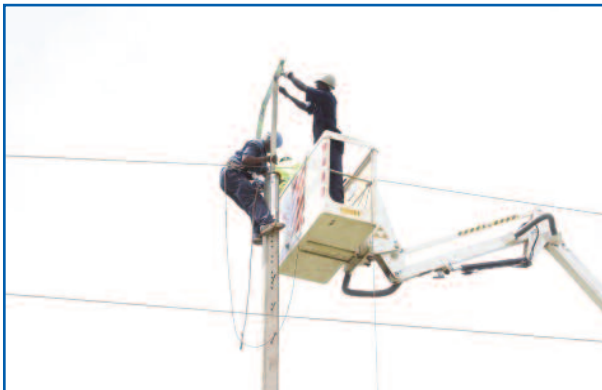
En plus de ces actions urgentes, plusieurs projets sont en cours de mise en œuvre, pour davantage sécuriser le réseau souterrain de distribution, mais surtout pour augmenter la capacité des infrastructures de transport d'électricité. Il s'agit d'augmenter la puissance des câbles, tant au niveau de l'acheminement depuis la production que dans la distribution afin que le réseau puisse être à même de supporter les tensions importantes qu'exige le niveau croissant de la consommation.

Dans le même registre, EDM-SA fait également face aux pannes des groupes de production, comme c'est le cas aujourd'hui à Balingué. Un des groupes de la centrale, à l'arrêt depuis plusieurs semaines, faute d'acheminement des pièces de rechange indispensables, a ainsi privé le réseau de distribution de plus d'une dizaine de mégawatts quotidiens. Le défaut d'une telle puissance a lourdement impacté la capacité de production et donc l'offre d'électricité de l'entreprise.

Cependant, depuis presque une semaine, les techniciens d'EDM-SA sont à pied d'œuvre pour réparer le Groupe, avec notamment la venue au Mali des experts du fournisseur Wartsila qui ont amené les pièces de rechange attendues.

Ce groupe, de plus de 280 tonnes produit une puissance de 11,5 MW d'électricité. Les travaux de réparation en cours sont délicats et exigent une expertise très pointue, comme l'explique Patrice Coulibaly,

responsable Production du réseau interconnecté à EDM-SA, à la tête de l'équipe de techniciens engagés dans les travaux de mise à niveau du Groupe. L'achèvement des travaux de réparation et la mise en route du groupe sont attendus au plus tard dans une semaine environ, promet ainsi M. Coulibaly, en conformité avec les engagements du DG de EDM-SA qui avait expliqué qu'avec l'arrivée des experts du fournisseur finlandais Wärtsila et des pièces de rechange, une quinzaine de jours suffirait pour terminer les travaux et relancer la production au niveau de Balingué.



### Bina Sogoba

Général Moussa Ag Infahi l'homme pour une solution durable .  
 Nous sommes derrière vous pour le Mali émergent .  
 Bien engagé pour maintenir la sécurité sur toute l'étendue du territoire national.  
 Le peuple en est témoin de ta grandeur.  
 Mon cher l'avenir nous appartient.  
 Avp/



### RFI



Nouvelle incursion des forces de l'ordre sénégalaises en Gambie. Mercredi, en début d'après-midi, des soldats sénégalais se sont retrouvés en territoire gambien, vers le village de Sare Omar, proche de la frontière avec la Casamance. La scène a été filmée par des habitants du village qui se sont regroupés autour des militaires pour leur dire qu'ils étaient en Gambie et qu'ils n'avaient rien faire là. Postée sur les réseaux sociaux, la vidéo a suscité l'indignation.

### Forces Armées Maliennes



EMGA : Le sous-chef opérations français à l'Etat-Major Général des Armées  
 Le Chef d'Etat-major Général des Armées, le Général de Division Abdoulaye Coulibaly a reçu, le mercredi 27 mai 2020, le sous-chef des opérations français, le Général de corps d'armée Grégoire de Saint Quentin. Cette rencontre visait à mieux coordonner les activités opérationnelles entre le Mali et la France.



Sécurité des populations : Les FAMa appréhendent des racketteurs à Bla

Les FAMa ont appréhendé, le mardi 26 mai 2020, des personnes (16) en accoutrements de chasseurs qui rackettaient les populations à Bla, région de Ségou. C'était aux environs de 14 heures à Tounto localité située à 45 Km au Sud de Bla. Ces individus exigeaient des sommes d'argent aux forains. Ceux qui ne payaient pas étaient enlevés et séquestrés.

A l'approche, les FAMa ont essuyé des tirs provenant d'eux. Suite à la riposte FAMa, 2 des imposteurs ont été blessés. Lesquels ont été évacués à l'hôpital Nianankoro Fomba de Ségou où l'un a succombé à ses blessures. Les 14 autres ont été interpellés puis remis à la Brigade Territoriale (BT) de Gendarmerie de Pelengana à toutes fins utiles.

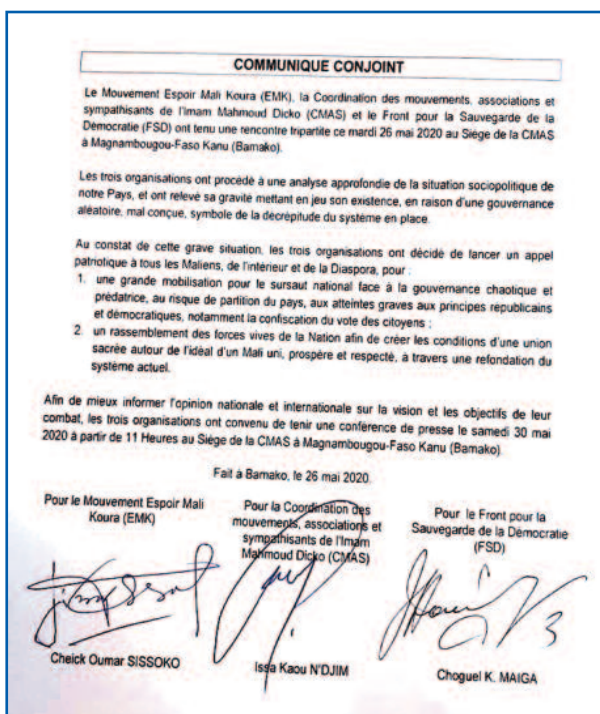
Des objets ont été saisis sur ces imposteurs. Ce sont : 05 fusils de chasse, 05 téléphones, 06 couteaux, 11 bâtons, 04 cartes de brigade de vigilance, 18 cartouches de calibre 12 mm, des effets vestimentaires et autres objets traditionnels. Tous ces effets ont été remis à la BT de Pelengana.





## Figaro du Mali

Un nouveau mouvement se répand inexorablement contre IBK et sa mauvaise gouvernance. Il est temps de changer de fusil d'épaules, écouter le peuple et savoir que la majorité politique au parlement est un leurre.



## Etienne Fakaba Sissoko



### POLEMIQUE AUTOUR DE LA CONCESSION DES AÉROPORTS DU MALI : CE QU'IL FAUT SAVOIR

Nous le savons bien, le transport aérien est un élément essentiel du développement de l'économie dont il est impératif d'améliorer la qualité des services fournis aux usagers. Pour faire de l'aéroport une plaque tournante pour les compagnies aériennes dans la région ouest-africaine et assurer la participation du secteur privé au financement des besoins en investissements et en gestion aéroportuaire, le Mali a, dans le cadre de la mise en œuvre de son programme de réforme du secteur de l'aviation civile et notamment grâce

au programme d'investissement du Millenium Challenge Account - Mali (MCA-Mali), engagé le processus de mise en concession de l'exploitation de l'aéroport international de Bamako-Sénou.

A titre d'information, « La concession des services publics est définie comme un contrat qui charge un particulier, ou une société, d'exécuter un ouvrage public ou d'assurer un service public, à ses frais, avec ou sans subvention, avec ou sans garantie d'intérêt, et que l'on rémunère en lui confiant l'exploitation de l'ouvrage public ou l'exécution du service public, avec le droit de percevoir des redevances sur les usagers de l'ouvrage ou sur ceux qui bénéficient du service public ».

Depuis quelque jours, cette affaire dite de la concession des Aéroports du Mali défraie la chronique. Qu'en est-il exactement ? de nos recherches et investigations voici ce qui en ressort.

Les faits :

En 2011, le Ministre chargé des Transports a lancé un appel d'offres international visant à mettre en place un partenariat public-privé (PPP) pour l'Aéroport sous la forme d'une concession de gestion de l'Aéroport. A l'issue de l'appel d'offres international avec pré-qualification organisé conformément au Décret n°08-485/P-RM portant Code des Marchés Publics, sur cinq (05) plus conformes reçus, trois candidats avaient été retenus à l'issue de l'analyse des offres sur la liste restreinte du dossier d'appel d'offres pour la mise en concession de l'aéroport de Bamako-Sénou. Il s'agit de :

SNC LAVALIN (société canadienne,) ;

le Groupement Aéroport de LYON/CCIM/CMC/CNPM/REAO-Mali et le Groupement SEGAP/EGIS Projets (groupe français) ;

Ces entreprises ayant soumissionnées, l'analyse de ces trois (3) offres techniques a donné les résultats suivants :

Pli n°1 : SNC LAVALIN : 95 points/100 ;

Pli n°2 : Groupement SEGAP/EGIS Projets : 71 points/100 ;

Pli n°3 : Groupement ADLMS/CCIM/CMC/CNPM/REAO : 39 points/100.

En application des clauses du DAO, les deux candidats ayant obtenu 70/100 ont été retenus pour la phase de l'évaluation des offres financières. Aussi, il a été procédé, après l'avis de non objection de la DGMP, à l'ouverture et à l'analyse des offres financières des candidats retenus. Aux termes de cette analyse, l'offre du Groupement SEGAP/EGIS Projets, jugée non conforme pour l'essentiel au DAO, a été écartée pour la suite de l'évaluation. Ainsi, l'offre de la Société SNC-LAVALIN, jugée conforme, a été retenue. Ces résultats ont été notifiés aux deux candidats.

1. De la Contestation des résultats de la Commission : l'affaire devant les Juridictions maliennes.

Le Groupement SEGAP/EGIS Projets, non satisfait de cette délibération a saisi l'Autorité de Régulation des Marchés Publics et des Délégations de Service Public (AMRDS) qui par Décision N°12-003/ARMDS-CRD du 06 janvier 2012, a fait droit à sa requête en ordonnant la poursuite de l'analyse de son offre. A la requête du Ministère chargé des Transports, la Section Administrative de la Cour Suprême a, par Ordonnance n°001 du 18 janvier 2012, ordonné le sursis à l'exécution de cette décision de l'ARMDS.

Suivant Arrêt N°050 du 23 février 2012, la Section Administrative de

la Cour Suprême a annulé :

La Décision N°12-003/ARMDS-CRD du 06 janvier 2012 du Comité de Règlement des Différends de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics et des Délégations de Service Publics ;

La lettre n°2038/MET-DFM du 11 novembre 2011 notifiant au Groupement SEGAP/EGIS Projets que sa proposition n'a pas été retenue à l'issue du processus d'évaluation et de jugement des offres financières relatives à la mise en concession de l'aéroport de Bamako-Sénou ;

La lettre n°2111/MET-DFM du 23 novembre 2011 informant le Groupement SEGAP/EGIS Projets que la société SNC LAVALIN a été déclarée attributaire provisoire de la concession de l'aéroport de Bamako-Sénou.

Le Ministère chargé des Transports a, par l'entremise de son Conseil, exercé un recours en révision contre ledit arrêt, le 07 mars 2012. Ce recours fut rejeté suivant Arrêt n°800 du 02 février 2012.

C'est ainsi que le Groupement SEGAP/EGIS Projets, se fondant sur les arrêts de la Cour Suprême, a, par lettre du 18 juillet 2013, demandé la suite réservée au processus de mise en concession de l'aéroport de Bamako-Sénou. En réponse, le ministre a réaffirmé sa disponibilité pour la reprise du processus.

Ainsi, sur instruction du ministre chargé des Transports, s'est tenue le 05 août 2013, la première réunion sur la reprise du processus de mise en concession. A l'issue de cette rencontre, la commission est parvenue aux constats ci-après :

La procédure a connu beaucoup de péripéties administratives et judiciaires qui ont été sanctionnées par deux (02) arrêts de la Cour Suprême du Mali ;

Le contexte socio-économique a notablement changé conduisant à l'impossibilité d'apprécier les offres datant de trois (03) ans dans des conditions optimales ;

L'arrêt des travaux de l'aérogare passagers et connexes de l'aéroport de Bamako-Sénou a substantiellement modifié les conditions de l'appel d'offres notamment les parties relatives aux ouvrages concédés et au plan de financement du concessionnaire ;

Les délais de validité des offres des candidats ont expiré.

Aussi, la commission a conclu à la nécessité de la reprise de l'appel d'offres pour la mise en concession de l'aéroport de Bamako-Sénou sur la base d'un dossier d'appel d'offres modifié. C'est dans cet ordre d'idées que la lettre n°1326/MET-DFM du 26 août 2013 a été adressée à la Direction Générale des Marchés Publics aux fins de l'annulation de cette procédure et de la relance du processus par un nouvel appel à concurrence.

2. La relance du dossier après les épisodes Judiciaires :

Par lettre n°2658/MF-DGMP-DSP du 30 août 2013, la Direction Générale des Marchés Publics a donné son avis de non objection pour l'annulation de la procédure et la relance du dossier d'appel d'offres relatif à la mise en concession de l'Aéroport de Bamako-Sénou. Toutefois, cette décision n'a été notifiée à aucune des parties.

Il ressort de l'économie des données factuelles relatives au processus de mise en concession que suite à un appel à la concurrence, la société SNC LAVALIN et le Groupement SEGAP/EGIS Projets ont été re-

tenus suite à un appel d'offres restreint précédé d'une phase de pré-qualification.

A voir de près, il est constant que la Commission de dépouillement, dans la phase de l'analyse des offres financières des candidats retenus, a estimé que l'offre du Groupement SEGAP/EGIS Projets est non conforme au DAO et l'a, par conséquent, écartée pour la suite de l'évaluation. Elle a déclaré la société SNC-LAVALIN, dont l'offre est jugée conforme, adjudicataire de la concession. Il est également constant que, après moult procédures judiciaires, deux Arrêts de la Section administrative de la Cour Suprême ont consacré la conformité de l'offre du Groupement SEGAP/EGIS Projets au DAO et ordonné son intégration dans l'évaluation.

Ces arrêts, qui ont autorité de la chose jugée et de vérité légale, n'ont pas produit la plénitude des effets qui leur sont attachés, en ce que l'offre du Groupement SEGAP/EGIS Projets n'a pas été réexaminée et réintégrée dans le processus d'évaluation et de jugement des offres financières.

Il est important de rappeler que les arrêts ont annulé la Décision N°12-003/ARMDS-CRD du 06 janvier 2012 et les deux lettres décisives par lesquelles le ministre chargé des Transports notifiant au Groupement SEGAP/EGIS Projets la non-conformité de son offre au DAO et l'attribution provisoire de la concession à la société SNC LAVALIN.

Aussi, actuellement, l'attribution provisoire ayant été annulée, il est aisé de constater qu'on revient au statu quo ante, avec les deux candidats dont les offres techniques avaient été retenues conformément au DAO.

Sur la validité de la procédure, il importe de noter que l'annulation n'a jamais été notifiée aux parties auxquelles elle n'est pas opposable. En outre, relativement à la validité intrinsèque de la procédure, il convient de signaler que les procédures judiciaires, notamment la décision de sursis, et les arrêts intervenus ont un effet suspensif.

Il est donc loisible à l'Etat de continuer la procédure en cours, en invitant les deux candidats retenus à actualiser leurs offres financières respectives en tenant compte des changements notables observés depuis 2012. Cette démarche a l'avantage d'être en conformité avec le dispositif et la teneur des arrêts de Section administrative de la Cour Suprême.

Les travaux au niveau de l'aéroport international Président Modibo KEITA sont à ce jour terminés et les installations sont fonctionnelles. Aussi, il serait souhaitable de demander l'actualisation des offres et de poursuivre le processus de la mise en concession.

Il convient de préciser que dans l'hypothèse de la reprise des offres financières par les deux candidats finalistes, à dire d'expert, il peut être envisagé pour la mise en œuvre effective de la concession, un délai raisonnable de six (6) mois déclinés ainsi qu'il suit :

TO : envoi d'un courrier du Gouvernement malien aux deux finalistes du précédent appel d'offres pour mettre à jour leurs offres dans un délai d'un mois ;

TO+45 jours : remise des offres actualisées ;

TO+75 jours : désignation du candidat adjudicataire ;

TO+105 jours : finalisation du contrat de concession avec notamment

la liste définitive du personnel à reprendre par le nouveau concessionnaire ;

T0+150 jours : création de la société concessionnaire et signature du contrat de concession ;

Et 30 jours ensuite pour préparer le démarrage de la concession et le transfert des activités vers le nouveau concessionnaire.

Le Ministre de l'Economie et des Finances Dr Boubou CISSE a sollicité dans une communication écrite le Conseil des Ministres en vue de la relance du processus de la concession.

Le 14 Mars 2019, le Premier Ministre d'alors, Soumeylou Boubeye Maiga dans sa correspondance n° 220/PM-CAB ordonnait la relance du processus en ces termes : «Faisant suite aux recommandations du conseil des Ministres du 06 mars 2019 et à l'arrêt de la Section Administrative de la Cour Suprême ayant acquis l'autorité de la chose jugée relatifs à l'objet ci-dessus mentionné, je vous demande de relancer la procédure d'appel d'offres, en invitant la Société SNC LAVALIN et le Groupement SEGAP/EGIS à actualiser leurs offres financières respectives. »

Au regard de ce qui précède, il apparaît alors évident que contrairement à ce qu'on peut lire de gauche à droite, sur la toile, ce dossier ne date d'aujourd'hui et n'est nullement géré dans une quelconque

urgence. En tout état de cause, dans un second article à paraître dans les prochains jours, nous analyserons ensemble le bien-fondé de cette opération de concession, son impact sur la gouvernance des Aéroports du Mali et éventuellement sur l'économie du pays de façon générale.

Dr Etienne Fakaba SISSOKO, Professeur à la Faculté des Sciences Economiques et de Gestion, Chercheur au Centre de Recherche et d'Analyses Politiques, Economiques et Sociales du Mali – CRAPES.  
Email : etienne@crapes.net



**SAMA**  
transfert d'argent

## Transfert d'argent

ECONOMISEZ JUSQU'À

**40%**

SUR VOS FRAIS DE  
TRANSFERT D'ARGENT

[www.sama.money](http://www.sama.money)

## Communiqué du Gouvernement de la République du Mali



Le Gouvernement de la République du Mali constate avec indignation que, depuis un moment, la Coordination des Mouvements de l'Azawad (CMA), s'arroge des actes régaliens de l'État en violation flagrante des termes de l'Accord pour la paix et la réconciliation nationale, issu du processus d'Alger.

Ces actes antirépublicains vont d'une prétendue grâce accordée à des détenus, à la délivrance d'autorisations de déplacement sur des sites d'orpaillage en passant par le refus de recevoir les médecins en charge de la lutte contre la maladie à Coronavirus et les nombreux obstacles érigés contre la présence de l'Armée nationale reconstituée.

Le Gouvernement du Mali condamne devant notre peuple, le Comité de suivi de l'Accord (CSA), les partenaires au développement et l'ensemble de la communauté internationale, ces actes attentatoires à la souveraineté nationale.

Le Gouvernement du Mali appelle tous les acteurs à faire preuve de la plus grande retenue et à privilégier les moyens et comportements qui désamorcent les tensions et favorisent un retour rapide et durable à la paix et à la cohésion nationale, notre seul salut.

Le Gouvernement invite les acteurs du processus de paix à privilégier les mécanismes et procédures, prévus par l'Accord pour la paix et la réconciliation nationale, à toujours inscrire leurs actions dans un cadre démocratique qui respecte la forme républicaine de l'Etat du Mali et l'intégrité de notre territoire national.

Le Gouvernement réitère sa main tendue, son engagement constant et sa volonté renouvelée à œuvrer avec tous les acteurs du processus pour la Paix et la Réconciliation issu du processus d'Alger afin de parvenir à une sortie de crise définitive au nord et au centre du pays. Toutes les guerres, toutes les crises ont une fin et celles du Mali aussi, demain la paix.

Bamako le 27 mai 2020

**Le Ministre de la Communication,  
Chargé des Relations avec les Institutions,  
Porte-parole du Gouvernement  
Yaya Sangaré  
Officier de l'Ordre National**

## EMGA : Le sous-chef opérations français à l'Etat-Major Général des Armées



Le Chef d'Etat-major Général des Armées, le Général de Division Abdoulaye Coulibaly a reçu, le mercredi 27 mai 2020, le sous-chef des opérations français, le Général de corps d'armée Grégoire de Saint-Quentin. Cette rencontre visait à mieux coordonner les activités opérationnelles entre le Mali et la France.

## Bourem : Des bouchers nigériens pour faire du 'kilichy'



Le chef des bouchers de Bourem, Ibrahim Bella Maiga, a fait venir du Niger des bouchers spécialistes du 'kilichy' la viande séchée très prisée chez nos voisins haoussa.

Ces bouchers désormais installés à Bourem font le bonheur de toutes les communautés sédentaires et nomades de la ville.

Le chef des bouchers de Bourem affirme abattre par jour, bœufs, chameaux et petits ruminants pour les besoins des consommateurs mais le 'kilichy' se fait avec les filets de bœufs et de chameaux.

Bourem étant un carrefour entre Gao, Tombouctou et Kidal, les usagers du tronçon constituent la clientèle, notamment sur la Route nationale menant au parking, au quai et au grand marché.

Selon le chef des bouchers, la vente des produits se fait sous la supervision des agents vétérinaires.

## CAN 2021 : Le choix de RIHANNA pour la cérémonie d'ouverture divise



La chanteuse RIHANNA chantera pour la cérémonie d'ouverture de la Coupe d'Afrique des Nations 2021 au Cameroun », a twité le 27 mai 2020 @CAN2021off, le compte de la CAN 2021.

La Can 2021 au pays de Paul BIYA aura lieu du 9 janvier au 6 février. Sur le choix de la reine de la Barbade, Île des Petites Antilles, les avis sont mitigés. Sur la toile, beaucoup n'apprécient pas le choix porté sur RIHANNA. « Pourquoi pas Angélique KIDJO, Viviane Chidid ? N'y a-t-il pas assez de talent sur notre continent », s'insurge, en réponse au tweet de la @CAN2021off, EL Malick Ndiaye. Il est soutenu par un internaute qui ajoute à la shortlist de Malick, les artistes « MOPAO (Koffi Olomidé), Lady Ponce, Petit Pays, K-Tino, Kerozène... »

Ces réactions d'internautes dénotent de la frustration qui peut naître au sein des artistes, principalement au Camerounais et sur le continent en général. Pour une Coupe d'Afrique qui se joue en Afrique, les artistes du continent ne sont-ils pas à mesure d'être à l'affiche d'une cérémonie d'ouverture? Sont-ils juste bons pour le folklore de la cérémonie d'ouverture?

La journée mondiale de l'Afrique qui a été célébrée le 25 mai 2020 et ayant rassemblé – dans une situation de confinement dû au Coronavirus – près de 200 artistes pour célébrer l'unité autour de l'Afrique est le témoignage des talents sur le continent et ailleurs.

Suivez-nous sur Facebook pour ne rien rater de l'actualité malienne

## L'Algérie offre 53 véhicules militaires au Mali



La République algérienne offre au Mali 53 véhicules variés dont le premier lot vient d'être remis ce mercredi 27 mai 2020 à l'Aéroport International Président Modibo Keita de Bamako-Sénou par leur Ambassadeur, S.E.M Boualem Chebihi. Le ministre de la Défense et des Anciens Combattants, le Général de division Ibrahima Dahirou Dembélé, et son homologue des Affaires Etrangères et de la Coopération Internationale, Tiébilé Dramé se sont dit très heureux de ce geste salutaire d'un pays ami et frère.

Ce don composé de véhicules de logistique, de combat, de transmission, d'ambulance et de transport des troupes (au nombre de 53) est destiné aux bataillons reconstitués sur les théâtres d'opérations. Il permettra, selon le Général de division Ibrahima Dahirou Dembélé de renforcer les capacités opérationnelles des FAMA dans la sécurisation du territoire national et des populations, aussi de lutter contre le terrorisme et l'extrémisme violent.

Cette occasion a été mise à profit par le Ministre de la défense pour rendre hommage à la qualité des relations qu'entretiennent les deux pays dans le cadre de la mise en œuvre du processus de paix. Il a remercié au nom du président de la République du Mali, Ibrahim Boubacar Keita, le donateur pour ce beau geste solidaire à l'endroit de notre cher pays, le Mali. Le Général de division Ibrahima Dahirou Dembélé a également rappelé que depuis Tamanrasset en 1991 jusqu'à l'Accord d'Alger, l'Algérie est toujours présente aux côtés du Mali, une relation fortement saluée.

Dans le même cadre, il faut rappeler qu'il y'a au moins 3 semaines, le Mali a reçu de la part de ce pays frère, un don de matériels d'armement léger, lourd avec des matériels logistiques pour l'équipement d'un bataillon.

**malikile.com**  
LA PREMIÈRE PLATEFORME DE DISTRIBUTION DE COMMUNIQUÉS ET DE RELATION MÉDIAS ET BIEN D'AUTRES SERVICES ! \*

MIGRATION IRREGULIERE : 48 MALIENS PERISSENT EN MER

# FOFY<sup>®</sup> INDUSTRIES

L'équipementier de votre maison

## CUIVES

## MALISAD10



Santé • Sécurité • Economie

OFFICE CENTRAL DE LUTTE  
CONTRE L'ENRICHISSEMENT ILLICITE

==000==

SECRETARIAT GENERAL 

==000==

REPUBLIQUE DU MALI  
*Un Peuple-Un But-Une Foi*

==000==

## COMMUNIQUE

Le Président de l'Office central de Lutte contre l'Enrichissement illicite (OCLEI) informe l'opinion nationale et internationale que l'OCLEI a mis en service le **NUMERO VERT 80 00 22 22**. Ce numéro vert permet aux citoyens de disposer d'un mécanisme efficace et rapide de dénonciation de faits présumés d'enrichissement illicite.


Du 9 décembre 2019 au 31 mars 2020, l'OCLEI a reçu plus de **300 appels**. Les faits dénoncés sont en cours de traitement.

Après les investigations, le Conseil de l'OCLEI décidera de la transmission des cas susceptibles de constituer un enrichissement illicite aux juridictions compétentes. La justice décidera de la suite à réserver aux dossiers transmis par l'OCLEI.

Le Président de l'OCLEI remercie tous ceux qui ont déjà bien voulu apporter leur soutien à la lutte contre l'enrichissement illicite.

**Bamako, le 23 avril 2020**



  
**Moumouni GUINDO**  
Chevalier de l'Ordre national



## Communiqué du conseil des ministres du mercredi, 27 mai 2020

Le Conseil des Ministres s'est réuni en session ordinaire, le mercredi 27 mai 2020 par visio-conférence sous la présidence de Monsieur Ibrahim Boubacar KEITA, Président de la République.

Après examen des points inscrits à l'ordre du jour, le Conseil a :

- adopté des projets de texte ;
- et entendu des communications.

### AU CHAPITRE DES MESURES LEGISLATIVES ET REGLEMENTAIRES

#### AU TITRE DU MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES

Sur le rapport du ministre de l'Economie et des Finances, le Conseil des Ministres a adopté :

1. un projet de décret fixant le régime des marchés publics relatifs aux mesures de prévention et de riposte contre la maladie à Coronavirus.

Dans le cadre de la lutte contre la pandémie de la COVID-19, le Gouvernement a adopté un certain nombre de mesures notamment :

- la production locale et l'acquisition d'équipements de protection des populations ;
- la revue des allocations et des priorités d'investissements budgétaires ;
- le soutien économique et financier aux populations vulnérables et aux secteurs d'activité impactés par les conséquences du coronavirus ;
- l'apurement de la dette intérieure notamment le paiement des mandats au titre de l'exercice 2020.

Dans le domaine de la commande publique, la mise en œuvre des mesures préconisées exige une réaction diligente des structures impliquées dans la lutte contre la COVID-19, d'où la nécessité d'assouplir les procédures y afférentes.

L'adoption du présent de décret s'inscrit dans ce cadre et contribuera à faciliter l'exécution

des actions appropriées en vue d'endiguer la propagation du coronavirus, de l'éradiquer et de faire face à ses conséquences sur toute l'étendue du territoire national.

2. un projet de décret portant allègement des conditions de recours à la procédure d'entente directe pour la passation des marchés publics, dans le cadre de la mise en œuvre des actions humanitaires et le relèvement au profit des régions affectées par la crise sécuritaire.

En vue de stabiliser l'ensemble des régions affectées par la crise sécuritaire, le Gouvernement de la République du Mali a élaboré le Programme d'Urgence pour les Régions du Nord et du Centre qui retient un ensemble de projets d'interventions urgentes pour parer aux besoins des populations affectées par la crise. Les procédures de passation des marchés constituent l'étape à laquelle est consacrée une durée plus ou moins longue du planning d'exécution des projets.

Les principes qui les encadrent, notamment le libre-accès à la commande publique, font qu'elles aboutissent souvent au choix de prestataires n'ayant pas les relais nécessaires pour intervenir dans des zones de conflit.

Le projet de décret adopté permettra de recourir à des procédures de passation des marchés allégées afin de réaliser les actions retenues dans des délais raisonnables.



3. un projet de décret portant approbation du marché relatif aux services de l'Ingénieur Conseil pour un appui technique au projet « Protection du Fleuve Niger : Appui à la Connaissance et au Suivi de Ressources en Eau ».

Le présent marché, d'un montant de 1 milliard 872 millions 212 mille 848 F CFA hors taxes, hors droits de douanes et un délai d'exécution de 48 mois, est conclu entre le Gouvernement de la République du Mali et le Groupement ANTEA France/HYDROC GmbH/INGERCO.

Le marché s'inscrit dans le cadre de l'appui à l'Agence du Bassin du Niger pour l'amélioration de la connaissance et le suivi de ressources en eau, notamment les eaux de surface et les eaux souterraines.

Le financement du marché est assuré par la KfW.

4. un projet de décret portant approbation du marché relatif aux travaux supplémentaires de réalisation de génie civil dans le cadre du projet de doublement de la capacité de la centrale hydroélectrique de Sotuba (Sotuba II).

Le marché est conclu, entre le Gouvernement de la République du Mali et l'Entreprise CHINA GEZHOUBA GROUP COMPANY LIMITED (CGGC), pour un montant de 3 milliards 638 millions 279 mille 557 F CFA hors taxes, hors droits de douanes et un délai d'exécution de 12 mois.

Son exécution permettra de renforcer la capacité de production de la Centrale hydro électrique de Sotuba et de trouver des solutions durables au recours intensif à la production thermique.

### **AU TITRE DU MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'ASSAINISSEMENT ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE**

Sur le rapport du ministre de l'Environnement, de l'Assainissement et du Développement durable, le Conseil des Ministres a adopté un projet de loi portant création de la Réserve de la Biosphère du Gourma.

La Réserve partielle des éléphants du Gourma, d'une superficie d'un million 250 mille hectares, a été classée par la Loi n°59/AL/RS du 30 décembre 1959.

Aujourd'hui, des menaces pèsent sur la survie des éléphants du Gourma, les hommes et les pachydermes rivalisent de plus en plus pour les mêmes espaces, les mêmes ressources pastorales, les mêmes points d'eau, d'où la nécessité de relire la Loi de 1959.

L'adoption du présent projet de loi permettra entre autres :

- la préservation et la réadaptation des zones vitales pour les éléphants ;
- aux populations locales de mener à bien leurs activités de production dans des zones spécifiques ;
- l'élargissement des zones de protection aux zones transfrontalières du Sahel conformément aux accords internationaux sur l'environnement.

### **AU TITRE DU MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE, DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE**

Sur le rapport du ministre de l'Education nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique, le Conseil des Ministres a adopté un projet de décret portant modification du Décret n°08-0365/P-RM du 26 juin 2008 portant création du Comité national pour le Programme intergouvernemental sur la Gestion des Transformations sociales.

Le comité, créé par le Décret n°08-0365/P-RM du 26 juin 2008, a pour mission de contribuer à la mise en œuvre du Programme intergouvernemental sur la Gestion des Transformations sociales.

Dans le cadre de la mise en œuvre de ses activités, le comité est confronté à des difficultés notamment l'absence, dans sa composition, de certains acteurs majeurs comme le secteur privé.

Le projet de décret adopté élargit la composition du comité à d'autres acteurs et permettra de relancer ses activités de recherche.

### **AU CHAPITRE DES COMMUNICATIONS**

#### **AU TITRE DU MINISTERE DE LA SANTE ET DES AFFAIRES SOCIALES**

Le ministre de la Santé et des Affaires sociales a informé le Conseil des Ministres de l'évolution de la situation épidémiologique et des actions entreprises dans le cadre de la lutte contre la maladie à Coronavirus au Mali et dans les autres pays.

Face à cette crise sanitaire, le Président de la République a insisté sur le port obligatoire du masque dans les lieux publics, le lavage des mains et le respect de la distanciation sociale. Il a réitéré ses hommages au personnel soignant mobilisé dans le cadre de la lutte contre la pandémie.

Le Président de la République a invité le Gouvernement à communiquer davantage sur les actions entreprises dans le cadre de la lutte contre la COVID-19 et sur les actions de soutien aux populations vulnérables.

#### **AU TITRE DU MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE, DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE**

Le ministre de l'Education nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique a informé le Conseil des Ministres des préparatifs de la réouverture des classes d'examen prévue le 02 juin 2020.

Bamako, le 27 mai 2020.

**Le Secrétaire général du Gouvernement,  
Madame SANOGO Aminata MALLE  
Commandeur de l'Ordre national**

**WESTERN  
UNION**

**WU**<sup>SM</sup>

**MONEY TRANSFER**

## Ecole malienne : L'Impossible réouverture des classes ?

Il y a deux mois que les élèves et étudiants maliens sont privés de cours à la suite de la décision du Gouvernement de fermer les classes pour cause de Covid-19. En fait, cette fermeture est arrivée pendant que les enseignants étaient en grève suite au mot d'ordre des Syndicats signataires du 15 octobre 2016. Ces deux mois de fermeture des classes ne semblent pas avoir permis de réconcilier les enseignants grévistes et le Gouvernement du Mali. Les deux parties s'étaient séparées sur un constat d'échec qui a amené le Gouvernement à suspendre les salaires des enseignants grévistes. Il y a deux semaines, une tentative de relance des négociations a échoué sur le point du paiement intégral et à tous les enseignants des arriérés de salaires, condition sine qua non des enseignants grévistes. A quatre jours de la reprise des cours pour les classes d'examen, rien ne semble indiquer un déblocage du statu quo. Avec l'arrivée de la saison des pluies, les parents et les élèves non soumis à un examen s'inquiètent, à juste titre, au sujet de la réouverture des classes. La crise scolaire est devenue un véritable casse-tête pour le Premier ministre Boubou Cissé. En effet, l'intransigeance des Syndicats d'enseignants signataires du 15 octobre 2016 a poussé le Premier ministre à prendre des mesures de rétorsion qui ont fini par bloquer

toute reprise des négociations entre enseignants et Gouvernement. Boubou Cissé n'a fait qu'appliquer la loi en voulant faire des retenues sur salaires des grévistes. Cependant pour des questions techniques, semble-t-il, on en est arrivé à une retenue des salaires depuis trois mois. Ce qui aurait dû abattre les enseignants n'a fait que les galvaniser. En effet, personne n'imaginait que les enseignants allaient survivre à la retenue des salaires, salaires essentiels pour cette catégorie de fonctionnaires qui sont sans doute les seuls à vivre presque exclusivement de leurs revenus mensuels. Non seulement ils ont survécu, mais ils se retrouvent en situation de force, le Gouvernement ayant, le premier, sollicité la reprise des négociations.

On le sait, les Syndicats signataires du 15 octobre 2016 exigent du Gouvernement l'application de l'article 39 du Statut particulier de l'enseignement qui leur octroie d'office 20% d'augmentation des salaires. Si le Gouvernement avait consenti dès le départ, peut-être que les conciliateurs auraient pu trouver un terrain d'entente pour ne pas frustrer les enseignants. Cependant la perte de confiance née des soupçons de mauvaise foi de la part du Premier ministre ajoutée à la retenue des salaires pendant trois mois ont fini de radicaliser la position des Syndicats pour qui c'est

maintenant tout ou rien. Non seulement Boubou Cissé est contraint de payer les salaires retenus mais il devra accéder à la l'exigence de l'application de l'article 39 que les grévistes ne sont pas prêts de lâcher. Le recrutement des enseignants volontaires pour terminer l'année scolaire ne semble pas avoir tenu toutes ses promesses. Et les cours à distance à la télévision nationale et par les ondes de la radio ne concerne que les élèves en classe d'examen. Il y a donc peu de chance que le Gouvernement et les Syndicats d'enseignants parviennent à un accord qui satisfasse toutes les parties d'ici le 02 juin 2020, date programmée pour la reprise des cours des classes d'examen. Boubou Cissé qui a déclaré que le budget d'Etat ne peut prendre en charge les 56 milliards de FCFA annuels nécessaires à l'application de l'article 39, se trouve encore plus démuné avec le Covid-19 dont les effets catastrophiques sur l'économie et les finances nationales se font durement sentir. Si la situation ne se débloquait pas, il ne resterait à Boubou Cissé que de faire appel aux enseignants volontaires et rappeler tous les enseignants affectés dans les bureaux et dont le rappel ne poserait pas un dérèglement du fonctionnement de l'administration scolaire.

En se focalisant sur les classes d'examen, le Gouvernement veut, coûte que coûte, organiser les examens de fin d'année pour libérer la place vers le haut. Cependant la situation des autres élèves demeure préoccupante. En effet, dans le public, les élèves n'ont pas fait trois mois de temps réel de cours pour une année scolaire d'environ 7 mois si l'on déduit les deux



congés de fin de trimestre et les jours fériés. Quoi qu'il arrive, ce seront des élèves très mal formés qui passeront en classe supérieure. Si l'on considère le niveau catastrophique de nos élèves, et malheureusement parfois de leurs maîtres, on réalise le désastre que va causer l'année scolaire 2019-2020.

En vérité, on ne voit pas comment les classes pourraient ouvrir dans le contexte de Covid-19 car la situation qui a prévalu à leur fermeture a empiré. Le Mali vient de passer le cap des 1000 patients testés positifs et chaque jour de nouveaux cas sont recensés non seulement à Bamako mais également à l'intérieur du pays. Il est pratiquement impossible de procéder à une réduction des effectifs par classe car les salles sont largement insuffisantes de même que les enseignants. Et jusque-là les autorités ont eu tout le mal du monde à faire respecter les mesures barrières. Alors on ne voit pas comment l'on pourrait canaliser de jeunes enfants pour qui s'amuser est naturel et le port du masque trop contraignant. A cela s'ajoute l'arrivée de la saison des pluies qui, en milieu rural, nécessite le concours des enfants pour les travaux aux champs.

Le Premier ministre est donc très attendu cette semaine par les parents d'élèves, les enseignants et les élèves pour des raisons différentes mais toutes allant dans le sens de la reprise des classes. Tièman Hubert Coulibaly de l'UDD a récemment déclaré que Boubou Cissé faisait de son mieux pour conduire les affaires du pays. On aura besoin du meilleur du Premier ministre pour remettre l'école malienne sur les rails quand c'est la locomotive qui est en détresse. Car même si le Gouvernement arrivait à une entente avec les enseignants grévistes, la pause a été si longue que cela ressemblerait à une nouvelle rentrée pour les élèves. Il sera très difficile pour la plupart des élèves de se remettre au travail après tant de mois passés à s'amuser. Mais il s'agit là des effets collatéraux car l'essentiel est de boucler une année dont ignore jusqu'à quand elle pourra aller sans empiéter sur la rentrée 2020-2021. Mais ça c'est une autre histoire.

■ **Diala Thiény Konaté**

## Environnement et assainissement : Pour un changement de mentalité

**Financé par le Fonds Climat, le projet de la Résilience du Système Educatif comme alternative de Prévention et de Lutte contre les Changements Climatiques a été lancé par le département en charge de l'environnement, de l'assainissement et du développement durable. Objectif : Informer les autorités administratives et les bénéficiaires directs du projet du contenu du projet en vue d'avoir leur engagement et leur implication.**

**P**our le Coordinateur du projet Fonds Climat, le fonds climat et le programme financés pour un montant de 22 millions de dollars, soit 12,56 milliards de FCFA, touche actuellement 186 communes à travers le pays, ce qui permet de contribuer au renforcement de la résilience des populations rurales durement touchées par les changements climatiques. Le financement de ce projet, selon Abdou Aziz Dicko, est une contribution du Fonds Climat au secteur de l'éducation dans le cadre de la prévention et de la lutte contre les changements climatiques. Dans une démarche pédagogique propre en lui, il dira : « C'est un projet d'information, d'éducation et de communication en faveur du corps enseignants, des éducateurs, des scolaires du formel et du non formel, entre autres, afin de placer le changement climatique au cœur des apprentissages », a souligné le Coordinateur. A en croire le Chef du Bureau de l'Unesco-France, la menace qui pèse sur l'environnement, à travers toute la planète est réelle et nous interpellent tous. « Pour être efficace, l'éducation environnementale doit toucher toutes les catégories sociales », a poursuivi Moez Chakchouk. Selon lui, de nombreuses études et recherches ont démontré que les enfants doivent être ciblés en priorité. A cet effet, il insistera sur le fait que ce projet a été mis en œuvre dans quatre villes, à savoir Bandiagara, Bankass, Kati et Kita qui seront polarisés en deux zones géographiques, notamment le pays dogon et la réserve de biosphère de la boucle du Baoulé.

Ce programme régional d'éducation Environnementale, faut-il le rappeler, avait démarré dans les neuf pays du CILSS que sont le Mali, le Burkina Faso, le Niger, la Mauritanie, le

Tchad, le Sénégal, la Gambie, le Cap-Vert et la Guinée Bissau, en octobre 1990.

« Par ailleurs, ce programme donne l'occasion au département de l'Environnement, de l'Assainissement et du Développement durable de bénéficier de l'appui technique et financier de l'Unesco pour la gestion des ressources de la réserve de biosphère de la boucle du Baoulé », a réaffirmé le ministre Housseini Amion Guindo. Pour ce faire, il réitère à l'Unesco et aux Partenaires Techniques et Financiers l'accompagnement de son département pour inverser la tendance des effets néfastes du changement climatique, à travers l'éducation environnementale.

S'agissant des résultats attendus, les autorités et les bénéficiaires directs du projet sont informés du contenu du projet et s'engagent dans son processus de mise en œuvre. En plus, le projet « Renforcement de la Résilience du Système Educatif comme alternative de Prévention et de lutte contre les Changements climatiques » est officiellement lancé par les autorités administratives et politiques.

■ **Diala Thiény Konaté**





## A l'occasion de l'Aïd El Fitr 2020/1441 : Le personnel de l'APEJ a présenté ses vœux à la Direction Générale

**N**onobstant la pandémie du coronavirus qui convoque l'observation des gestes barrières, la tradition sociale des lendemains des fêtes religieuses a été encore une fois respectée à l'Agence pour la Promotion de l'Emploi des Jeunes.

Nouveau contexte, nouveau format mais toujours dans le même esprit de communion, de partage et de solidarité exprimée devant le Seigneur, maître suprême de l'univers en qui nous croyons et que nous adorons. A lui nous appartenons et vers lui nous retournerons.

La cérémonie restreinte a regroupé outre le Directeur Général, le Directeur Général Adjoint, trois Chefs de Département (Service juridique, Développement des compétences et Communication) ainsi que trois représentants du comité syndical (Mohamed Malikité, Boubacar Haïdara, Namory Traoré).

Dans son adresse à la Direction Générale, M. Malikité, Secrétaire Général du comité syndical a salué la qualité du partenariat qui existe fort heureusement entre son organisation et l'équipe dirigeante comme en attestent sa disponibilité constante, son écoute, la compréhension mutuelle et la diligence dans l'examen

des doléances visant l'amélioration des conditions de vie et de travail des quelques 180 agents affectés sur l'ensemble du territoire. Cependant le syndicat qui a exprimé ses meilleurs vœux et toute sa disponibilité à jouer sa partition pour le devenir de la structure et l'atteinte des résultats, est revenu une nouvelle fois sur l'application des acquis du Procès-verbal UNTM-CNPM de 2019 et la régularisation des primes d'installation des agents mutés. A la suite de M. Malikité, M. Namory Traoré a annoncé la disponibilité des titres fonciers individuels des membres de la coopération de l'habitat de l'APEJ. A ce titre, il a indiqué que les membres à jour de leurs cotisations peuvent d'ores et déjà prendre les dispositions utiles afin de retirer leurs documents par l'entremise du bureau de la Coopérative. Quant aux retardataires, il leur est demandé de s'acquitter de leurs cotisations dans les meilleurs délais.

Troisième intervenant, le Directeur Général Adjoint, M. José Pierre Félix Coulibaly, a remercié le comité syndical pour ses vœux et l'a invité à transmettre à l'ensemble du personnel, en retour, ceux de la Direction Générale en plus

des excuses. Il a souhaité que les difficultés actuelles de l'APEJ s'aplanissent et que les prières et les actes de dévotion formulés durant le mois béni de Ramadan soient exaucés. Dans son intervention le Directeur Général, M. Yaya Dao, a également formé des vœux de paix, de cohésion et d'amélioration de la situation budgétaire de l'APEJ. A titre d'exemple dans le budget 2019, sur une subvention de l'Etat de 8 milliards, seulement 4 milliards ont été notifiés et 3,5 mobilisés (budget national). Face à cette réduction considérable, des charges ont été pratiquement maintenues constantes. La suppression de la Taxe Emploi Jeune (TEJ) a eu des répercussions négatives sur les activités de l'APEJ de façon générale depuis janvier 2019. En 2020, les notifications initiales étaient chiffrées à seulement 3 milliards même si une notification additionnelle de l'ordre de 2 milliards a été récemment obtenue grâce à la bienveillance du Premier Ministre, Chef du Gouvernement, Ministre de l'Economie et des Finances et l'implication de la tutelle. Au regard de la situation décrite ci-dessus, le Directeur Général a invité le syndicat de l'APEJ à prendre la mesure des enjeux afin de persévérer dans l'ardeur au travail et la complémentarité. Mieux il a invité le bureau du syndicat à s'informer et à analyser, les données étant disponibles afin de promouvoir la transparence comme outil de prévention et de gestion. La cérémonie a pris fin par une séance de prières prononcées par les différentes confessions.

■ **CICOM APEJ 26 05 2020**

# Journée internationale des casques bleus : L'engagement pour la paix au Mali de Bridgette Che Fomunyam

**P**lacé sous le signe de l'important apport des femmes aux opérations de maintien de la paix, la Journée Internationale des Casques bleus de ce 75ème anniversaire de l'ONU est l'occasion de montrer les visages qui se cachent derrière les opérations de paix. Portrait de la Cheffe du Centre d'opération conjoint de Kidal.

Journaliste de formation et après avoir exercé le métier pendant 15 ans, la camerounaise Bridgette Che Fomunyam participe aux opérations de maintien de la paix depuis 2008. La cheffe du centre conjoint des opérations du bureau régional de la MINUSMA à Kidal (RJOC) s'est d'abord engagée comme volontaire des Nations Unies en Côte d'Ivoire de 2008 à 2013. Elle y a tour été Officier public d'information et Conseillère électorale avant d'exercer la fonction d'Officier de coordination en tant que professionnelle de 2013 à 2016. Deux ans plus tard, Bridgette rejoint la MINUSMA comme cheffe RJOC à Kidal. Pour elle, la journée des Casques bleus « est une occasion de réfléchir sur l'impact de notre travail dans les régions. Modestement, grâce à ce travail, des populations peuvent se mettre à rêver d'une vie paisible et tranquille.

Tous les jours Bridgette compile et analyse les informations pour la rédaction du rapport journalier sur Kidal, assure la gestion de crise sécuritaire dans la région avec le chef de bureau mais également coordonne et planifie les sorties des différentes sections. Elle anime aussi la réunion d'échanges d'informations quotidienne. Nommée point focal genre au sein du bureau régional par le Représentant du Secrétaire général, Bridgette organise et participe avec ses collègues civiles et militaires aux activités de sensibilisation sur les violences basées sur le genre.

La situation de crise sanitaire liée au Covid19 affecte son travail comme celui de ses collègues. Mais pour Bridgette, « c'est un challenge supplémentaire qui nous pousse à nous surpasser pour avoir des informations crédibles afin de les partager avec le JOC de la Mis-



sion à Bamako et les collègues du bureau régional ».

Même si à Kidal les risques sécuritaires sont réels en raison des attaques subies, la satisfaction vient des encouragements de la population pour qui la MINUSMA est présente.

Le rêve de Bridgette c'est qu'un jour les Kidalois puissent se déplacer librement, sans avoir

peur des attaques et des mines. « Comme pour la Côte d'Ivoire, je serais fière d'avoir contribué au retour de cette paix » conclut Bridgette Che Fomunyam.

**Bureau de la Communication Stratégique et de l'information publique**

## Gouvernance IBK : le nouveau Front du refus



**A**près de nombreuses rencontres tenues tantôt au siège de l'opposition républicaine ou à celui des partisans de l'imam Mahmoud Dicko, le Front pour la Sauvegarde de la Démocratie (FSD), la Coordination des Mouvements, Associations et Sympathisants de l'imam et le Mouvement Espoir Mali Koura (EMK) ont publié ce mardi 26 mai un communiqué conjoint au ton univoque et oppositionnel très clair.

Selon le document signé par le cinéaste Cheick Oumar Sissoko au nom de EMK, Issa Kaou N'Djim porte-parole attitré et revendiqué de Mahmoud Dicko et Choguel K. Maiga pour le FSD « Les trois organisations ont procédé à une analyse approfondie de la situation socio-politique de notre Pays, et ont relevé sa gravité mettant en jeu son existence, en raison d'une gouvernance aléatoire, mal conçue, symbole de la décrépitude du système en place.

Au constat de cette grave situation, les trois organisations ont décidé de lancer un appel

patriotique à tous les Maliens, de l'intérieur et de la Diaspora, pour :

1. une grande mobilisation pour le sursaut national face à la gouvernance chaotique et prédatrice, au risque de partition du pays, aux atteintes graves aux principes républicains et démocratiques, notamment la confiscation du vote des citoyens ;

2. un rassemblement des forces vives de la Nation afin de créer les conditions d'une union sacrée autour de l'idéal d'un Mali uni, prospère et respecté, à travers une refondation du système actuel.

Afin de mieux informer l'opinion nationale et internationale sur la vision et les objectifs de leur combat, les trois organisations ont convenu de tenir une conférence de presse le samedi 30 mai 2020 à partir de 11 Heures au Siège de la CMAS à Magnambougou-Faso Kanu (Bamako). »

Dans l'attente de la conférence de presse annoncée que votre quotidien préféré ne man-

quera pas d suivre pour vous, on constate déjà que les trois veulent rassembler toutes les forces vives de la nation opposées au régime. Y parviendront-ils ? Sauront-ils se donner les moyens et le temps de le faire ? L'imam Dicko et ses soutiens iront-ils au bout de ce qui sera décidé et convenu ou comme à l'accoutumé ils battront à nouveau en retraite sur telle ou telle pression ou demande ?

Cet appel intervient aussi dans un contexte d'interdiction théorique des rassemblements et d'enlèvements et rapt de responsables politiques. Mais tout le monde observe que les rassemblements se sont tenus pendant les deux tours des élections législatives et la fête de Ramadan avec l'accompagnement des pouvoirs publics eux-mêmes. L'opposition seule sera-t-elle ostracisée ?

Les prochains jours nous édifieront.

■ **Karamoko B. KEITA**

## COMMUNIQUE CONJOINT

Le Mouvement Espoir Mali Koura (EMK), la Coordination des mouvements, associations et sympathisants de l'Imam Mahmoud Dicko (CMAS) et le Front pour la Sauvegarde de la Démocratie (FSD) ont tenu une rencontre tripartite ce mardi 26 mai 2020 au Siège de la CMAS à Magnambougou-Faso Kanu (Bamako).

Les trois organisations ont procédé à une analyse approfondie de la situation sociopolitique de notre Pays, et ont relevé sa gravité mettant en jeu son existence, en raison d'une gouvernance aléatoire, mal conçue, symbole de la décrépitude du système en place.

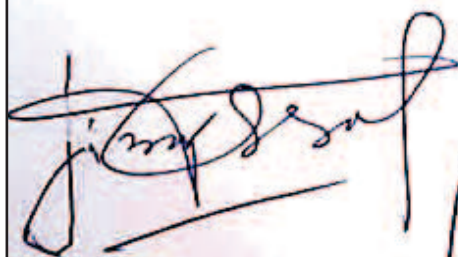
Au constat de cette grave situation, les trois organisations ont décidé de lancer un appel patriotique à tous les Maliens, de l'intérieur et de la Diaspora, pour :

1. une grande mobilisation pour le sursaut national face à la gouvernance chaotique et prédatrice, au risque de partition du pays, aux atteintes graves aux principes républicains et démocratiques, notamment la confiscation du vote des citoyens ;
2. un rassemblement des forces vives de la Nation afin de créer les conditions d'une union sacrée autour de l'idéal d'un Mali uni, prospère et respecté, à travers une refondation du système actuel.

Afin de mieux informer l'opinion nationale et internationale sur la vision et les objectifs de leur combat, les trois organisations ont convenu de tenir une conférence de presse le samedi 30 mai 2020 à partir de 11 Heures au Siège de la CMAS à Magnambougou-Faso Kanu (Bamako).

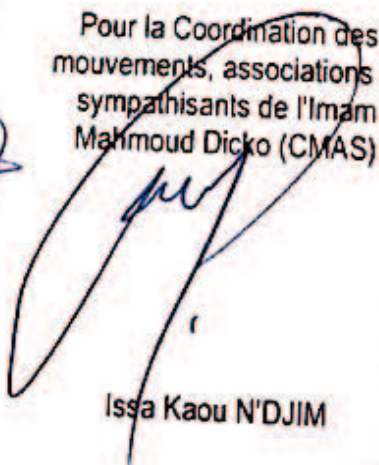
Fait à Bamako, le 26 mai 2020.

Pour le Mouvement Espoir Mali  
Koura (EMK)



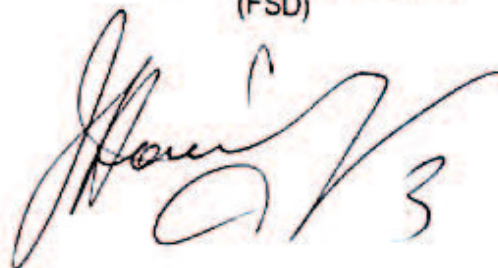
Cheick Oumar SISSOKO

Pour la Coordination des  
mouvements, associations et  
sympathisants de l'Imam  
Mahmoud Dicko (CMAS)



Issa Kaou N'DJIM

Pour le Front pour la  
Sauvegarde de la Démocratie  
(FSD)



Choguel K. MAIGA

## Une grace présidentielle au dessus de la grâce constitutionnelle



**A**près un premier décret présidentiel qui gracie environ 1200 prisonniers sur l'ensemble du territoire national, le Président Ibrahim Boubacar KEITA vient de taper fort, à l'occasion de la célébration de la nuit du destin correspondant au 27<sup>em</sup> jour du ramadan. A quelques instants de la fermeture des portes de la prison, 400 détenus triés sur le volet furent remis en liberté dans la cadre de la lutte contre la propagation de la COVID-19 au Mali,

Que du bonheur pour les familles ainsi reconstituées, la liberté n'a pas de prix. L'espoir et la rédemption sont-ils au rendez-vous? Il faut l'espérer quand on sait que la récidive est un phénomène social non négligeable au Mali .

Mais au delà de cette bonhomie solidaire et contagieuse à l'égard des autres, c'est l'occasion pour, le juriste que je suis, de jeter un regard rétrospectif sur la démarche entreprise. La grâce présidentielle est l'une des prérogatives attachées à la fonction présidentielle au Mali.

L'article 45 de la Constitution du Mali dispose que : «Le président de la République est le président du Conseil supérieur de la magistrature. Il exerce le droit de grâce. Il propose les lois d'amnistie ».

Le droit de grâce est différent de l'amnistie, l'oubli en grec, qui efface rétroactivement le caractère punissable des faits comme s'ils ne se sont jamais passés. Reprocher un fait am-

nisté à son auteur devient alors punissable tout comme le fait pour le bénéficiaire de l'amnistie de se prévaloir des mêmes faits vis à vis de ses victimes.

Contrairement à l'amnistie qui découle d'une proposition de loi formulée par le Président, la grâce découle d'un décret présidentiel qui permet de réduire ou de supprimer une sanction pénale. Si le Président vous accorde la grâce, selon qu'elle est partielle ou totale, vous serez dispensé d'exécuter partiellement ou totalement votre peine. On vous libère sur le champ.

Elle suppose donc un certain nombre de préalable, une procédure à suivre, une qualité pour la solliciter et une condition de fond :

1- Dans la pratique, la procédure exige une demande écrite émanant de personnes habilitées à demander la grâce présidentielle à savoir le condamné lui-même ou son avocat, un membre de sa famille, le Procureur de la République compétent via les services de l'administration pénitentiaire .

2- Un dossier technique est joint à la demande. Il s'agit plus exactement d'un rapport à dire d'expert bâti sur le comportement du détenu qui du fait de son éventuelle réinsertion ne doit pas présenter un danger pour la société . Et ce dossier technique doit faire l'objet d'une véritable instruction par le cabinet du Président de la République en vue de l'obtention de la grâce présidentielle. Le président peut accorder la grâce comme il peut la refuser. En cas de refus aucune voie de recours ne peut être exercé à l'encontre de cette décision.

2- Et enfin les questions de fond, qui peut bénéficier de la grâce présidentielle et dans quelle condition ? C'est la réponse à ces questions précises qui vaut le pourquoi de ce petit billet sur la régularité de ce qui nous a été servi.

Le Président en a-t-il été informé ? Seul dieu sait!

En vérité, n'importe quel détenu ne peut pas bénéficier de la grâce présidentielle. Une condition indispensable et insurmontable de fond existe.

Il faut que la peine du détenu soit définitive et exécutoire. C'est-à-dire que tous les recours (appel ou pourvoi en cassation) doivent être épuisés, ce qui signifie que le détenu ne peut plus contester juridiquement sa condamnation. Aucun risque de violation du principe de la présomption d'innocence ne doit subsister



au moment où la grâce intervient en dernier ressort. Si tel n'est pas le cas, l'amnistie du détenu demeure la seule alternative juridiquement admissible à ce stade.

Par ailleurs, si le but recherché est bien la protection de la vie des détenus en temps de pandémie, comment comprendre alors que des personnes présumées innocentes et détenues préventivement pour des faits qu'elles n'admettent pas avoir commis se voient, au même moment, refuser leur demande de liberté provisoire quand d'autres, bien que condamnés, recouvrent la liberté? Ces personnes non condamnées par une instance juridictionnelle ne méritent-elles pas, elles -aussi, la protection de la loi et des autorités maliennes. C'est cet aspect sélectif de la Grâce présidentielle lié à la pandémie Covid qui pose un réel problème d'équité. Faut-il désengorger nos prisons en mettant en liberté provisoire les milliers de détenus préventifs présumés innocents et en attente de jugement ou gracier tout bonnement des détenus déjà reconnus coupables et condamnés? L'idéal serait de vider en commençant par les détenus préventifs sans lien avec la criminalité violente et ensuite les condamnés. C'est une question d'équité et de cohérence. Personnellement, je

préférerais protéger d'abord les présumés innocents que les déjà condamnés. On peut me juger cynique quand je dis ça mais ce n'est pas du cynisme, un présumé innocent en droit est un innocent tant que sa culpabilité n'a pas été démontrée. Un adage juridique de notoriété publique proclame qu'«il vaut mille fois mieux libérer un coupable que de causer du tort à un innocent».

Nul ne connaît la liste complète des personnes graciées pour la simple raison qu'elle n'a pas été publiée comme il se doit. Mais un cas emblématique triomphalement annoncé par les autorités elles -mêmes sur les réseaux sociaux, a heurté notre bon sens.

Cette personne qui a été condamnée en première instance à 2 ans de prison ferme pour apologie du Terrorisme et offense au chef de l'Etat avait relevé appel de sa décision et le dossier est actuellement pendant devant les juges d'appel. Dans ces conditions, il n'est pas éligible à la grâce tant qu'il conteste le bien fondé de la peine infligée. Fallait-il au contraire l'amnistier? Peut-être! Les mêmes remarques valent pour certains dossiers pendant devant des cabinets d'instruction, les mis en cause furent graciés en pleine Instruction par la simple volonté du prince du jour. Cela

doit-il mettre fin immédiatement aux procédures suivies contre ces personnes. Il y a lieu de s'interroger.

Après tout «mouna ambè woro gnini manogo la», la silure n'a pas de cuisse, faut pas rêver. La grâce présidentielle est la voie toute tracée, peut-être, pour rechercher la paix sociale et c'est tant mieux, je n'y vois aucun inconvénient. Mais de grâce, mettons l'esthétique République au centre des activités institutionnelles. Le formalisme, la légalité et la cohérence constituent le socle d'une démocratie affirmée.

Les magistrats ne devraient pas laisser passer ces agressions faites à la loi. Le pouvoir judiciaire est le pouvoir qui arrête le pouvoir. Et en toutes circonstances, il faut toujours s'évertuer à affirmer la prééminence du droit et la forme est la rançon du droit. Il appartient au pouvoir judiciaire de tracer les frontières entre le possible et l'impossible et minimiser les ingérences dans la saine distribution des pouvoirs au sein de la République au lieu de se confiner dans une posture de département de l'exécutif.

Nous ne sommes pas dans un royaume.

**Me Alassane A Diop**

**SAER EMPLOI**  
SOCIÉTÉ AFRICAINE D'ÉTUDES ET DE RÉALISATIONS

**GESTION DES RESSOURCES HUMAINES**

Leader des services de Gestion des Ressources Humaines et Paie en Afrique de l'Ouest

# Assemblée nationale : Mise en place des Groupes parlementaires

L'Assemblée nationale du Mali, après le feu vert de la Cour constitutionnelle sur son Règlement intérieur, a procédé hier 27 mai à la mise en place de ses différents groupes parlementaires.

Au nombre de six (6), les groupes parlementaires ont été constitués après de longues et laborieuses tractations entre des partis qui n'avaient suffisamment pas de députés pour constituer des groupes autonomes et qui voulaient aussi un maximum de députés pour être présents à des postes enviés du bureau ou des commissions parlementaires.

Le RPM avec 51 Députés, l'ADEMA 25 Députés et l'URD avec 19 Députés ont pu former des groupes autonomes. L'URD qui escompte d'autres députés a choisi le nom de Vigilance Républicaine et Démocratique (VRD).

Trois autres groupes existent entre :

- ADP - SADI- CODEM - PRVM (20 Députés) sous la dénomination « Benso »  
- MPM – UDD – UFDP - APR et Indépendants (19 Députés)

- MRD : ASMA – PARENA – UMRDA - PS YE-LENCOURA - CDS et PDES (10 Députés)

A ces groupes s'ajoutent 3 députés non-inscrits de Yelema de Moussa Mara.

En dehors de VRD, les 5 autres groupes ont, dans leur Déclaration politique affirmé leur ancrage dans la majorité présidentielle ce qui n'est pas sans poser des problèmes notamment à SADI et au MPR.

Pour sa part Sadi, a publié un communiqué de clarification « À l'issue de la réunion extraordinaire du Bureau Politique, élargie aux sections et Coordinations SADI de Niono et Koutiala, tenue ce mercredi 27 Mai 2020, pour apprécier la décision des députés de rejoindre le Groupe parlementaire Benson, appartenant à la Majorité présidentielle, le Bureau Politique informe les militants et militantes du parti, les sympathisants et toutes les forces progressistes du Mali et d'ailleurs de ce qui suit:

1. Conformément aux résolutions du 5 -ème Congrès ordinaire du parti, tenu à Koutiala, les 23 et 24 mars 2019, le parti a décidé d'ins-

crire résolument sa lutte dans l'opposition au Régime d'Ibrahim Boubacar Keita;

2. L'acte posé par les élus SADI de rejoindre le groupe parlementaire Benso, en violation des résolutions du Congrès, des directives du Bureau Politique ainsi les procédures de concertation mises en place dans l'appréciation et l'analyse de la situation politique nationale et internationale et notre analyse de la nature du régime actuel, qui ne cesse de poser chaque jour, des actes de trahison des intérêts de notre pays ;

3. Le Bureau Politique demande instamment aux élus de se retirer du Groupe parlementaire Benso afin de se conformer à la volonté démocratique et souveraine du Parti et d'agir dans le sens de la préservation des intérêts de notre peuple fortement menacés par le régime d'Ibrahim Boubacar Keita et de ses alliés objectifs.

Bamako, le 27 Mai 2020

Le Bureau Politique. »

Il n'y a pas doute que le MPR aussi lèvera les equivoques. Son député sera-t-il non inscrit ou VRD ? Certainement la seconde hypothèse à moins d'une indiscipline caractérisée.

Malikilé qui décryptera dès demain pour ses lecteurs ce moment de la vie parlementaire publie les Déclarations politiques de l'URD et de BENSO



## DÉCLARATION POLITIQUE DU GROUPE VIGILANCE RÉPUBLICAINE ET DÉMOCRATIQUE (VRD)



**Monsieur le Président de l'Assemblée nationale,  
Monsieur le Ministre,  
Honorables députés, chers collègues,**

Le groupe parlementaire Vigilance Républicaine et Démocratique VRD tient d'abord par ma voix à féliciter tous les honorables députés ici présents pour leur élection lors des scrutins législatifs des 26 mars et 19 avril 2020. Puisse Allah le Tout Puissant Miséricordieux leur accorder la force et la sagesse dans l'accomplissement de la noble mission que leur ont confié leurs mandants, nos concitoyens.

En ce moment précis, M. le Président, Monsieur le Ministre, honorables députés, mes pensées vont à un des nôtres, qui aurait dû être là ce matin à cette même place pour s'adresser à vous mais qui hélas a été enlevé depuis le 25 mars en pleine campagne électorale et demeure à ce jour introuvable. J'ai nommé l'honorable Soumaila Cissé, chef de file de l'opposition, député élu à Niafunké. M. le Président, Honorables députés, je vous sais tous concernés et préoccupés par cette situation et je voudrai utiliser cette tribune

pour vous exhorter à redoubler d'efforts chacun en ce qui le concerne pour le retour de notre camarade l'honorable Soumaila Cissé parmi nous le plus rapidement possible. En attendant, je vous demande en guise de geste de solidarité, de consacrer une minute du précieux temps de cette plénière, à Soumaila, en nous levant tous pour l'applaudir et prier pendant ce temps, pour sa libération.

..... je vous remercie

**Monsieur le Président de l'Assemblée nationale,  
Honorables députés, chers collègues,**

La 5ème législature s'est achevée dans des conditions sécuritaires, économiques, sociales et politiques très éprouvantes pour notre pays et notre démocratie : notre nation a été ébranlée et notre légendaire vivre ensemble a été chahuté et remis en cause, le Mali a frôlé l'abîme.

Nos pensées vont à toutes les victimes de cette crise civile et militaire étrangers et maliens.

Ici à l'Assemblée nationale, résolument ins-

crit dans l'opposition républicaine et démocratique, le groupe parlementaire Vigilance Républicaine et Démocratique VRD n'a cessé de jouer son rôle d'aiguillon et de vigie de l'action publique par des interpellations, des propositions et des motions de censure.

Notre groupe Vigilance Républicaine et Démocratique composé des 19 députés VRD s'inscrit une fois encore dans l'opposition républicaine et démocratique, une opposition responsable et consciente de la situation que traverse notre pays, une opposition consciente des enjeux et des défis, mais aussi et surtout une opposition intransigeante sur la gouvernance, le respect des engagements pris devant notre peuple.

Notre groupe parlementaire sera exigeante sur les impératifs d'exemplarité et de redevabilité que la situation du pays doit imposer et impose à chaque élu et à chaque détenteur de l'autorité publique.

Notre groupe parlementaire sera résolue et intraitable devant la mauvaise gouvernance, la corruption, la gabegie et l'injustice. Nous exercerons sans relâche notre contrôle sur l'action gouvernementale.

Notre groupe parlementaire a des devoirs envers lui-même et le peuple, il sera alors une force de propositions ouverte au débat et à la confrontation des idées pour le bonheur de notre nation.

Notre groupe parlementaire continuera à s'appuyer sur les valeurs constantes de la République : la liberté, l'égalité, la solidarité, la sécurité et la laïcité. Ces valeurs s'appuient sur la responsabilité individuelle sans laquelle il n'y a pas de société organisée.

Notre groupe parlementaire constituera une force alternative capable d'assurer les responsabilités de l'Etat. Dans cet esprit, toutes les propositions que nous présentons au parlement s'inscrivent dans le cadre de l'amélioration de la bonne gouvernance parlementaire et publique.

Alors

Nous devons réfléchir tous ensemble par la grâce d'Allah, sur les stratégies indispensables sans heurts ni violence, avec la claire conscience que si nous sommes les bénéficiaires de nos actes positifs, nous serons les seuls victimes de nos défaillances.

**Monsieur le Président de l'Assemblée nationale,**

**Honorables députés chers collègues,**

Cette 6ème législature ne s'annonce pas sous de meilleurs auspices car en plus des énormes défis sécuritaires, économiques et politiques qui restent posés, une pandémie

impitoyable et meurtrière la covid19 qui menace toute l'humanité est là dans nos maisons, nos bureaux, nos rues.

La lutte contre cette pandémie exige de nous plus de vigilance, de prévention, de rigueur et de moyens, mais aussi et surtout plus de discipline et de solidarité.

Cette législature sera aussi marquée par l'adoption et la mise en œuvre des indispensables réformes politiques et institutionnelles dont notre démocratie a besoin pour son ancrage et son confort.

Ces réformes qui permettront de doter notre pays d'institutions fortes, solides à l'abri des soubresauts et des contingences de la vie politique.

**M. le Président, Honorables députés,**

De nombreuses critiques politiques soutiennent que des députés élus en alliance électorale ne pourraient s'opposer les uns aux autres au sein de l'AN. Je voudrai rassurer nos compatriotes à ce sujet et rappeler à mes collègues députés que par principe même le député n'est nullement lié dans ses prises de positions au sein de l'AN par les conditions de son élection dans sa circonscription. Que je sache d'ailleurs, honorables, lors du nouement de ces alliances électorales, il n'a jamais été question d'identité de programme, ni même de solidarité mutuelle entre ces alliés en cas de victoire, au cours

des travaux de l'Assemblée Nationale.

Nous, au groupe VRD, prenons cette analyse des critiques politiques comme une interpellation adressée à cette 6ème législature qui devra tout mettre en œuvre pour un nettoyage de notre arsenal juridique et législatif, afin de le rendre conforme aux aspirations du peuple malien à un système démocratique véritable et intégral. Nous mettrons tout en œuvre à cet effet au cours de ce mandat et ne doutons nullement qu'au sein de cette assemblée, vous serez nombreux honorables députés, à vous inscrire avec nous pour aller aux réformes que cela exige.

**Monsieur le Président de l'Assemblée nationale,**

**Chers collègues**

Dans cette enceinte au cours de cette législature les membres du groupe VRD n'auront à l'esprit et au cœur que le Mali, son présent et son futur que nous souhaitons radieux.

Vive la République

Vive la Démocratie

Vive le Mali

Je vous remercie.

Bamako le 26 Mai 2020

**Le Président du Groupe Parlementaire  
Honorable Amadou CISSE  
Officier de l'Ordre National**

## DECLARATION POLITIQUE DE CREATION DU GROUPE PARLEMENTAIRE « BENSO »

**Monsieur le Président,  
Honorables Députés,**

Nous, Députés de la République du Mali, conscients des enjeux multidimensionnels de notre pays, avons décidé de nous regrouper pour constituer un groupe parlementaire unifié. Ledit groupe parlementaire porte le nom de Groupe parlementaire « Benso », qui signifie en langue nationale Bambara « La Maison de l'Entente ».

Le Groupe « Benso » est constitué de 20 dé-

putés venant de différents partis politiques. Les députés du Groupe « Benso » n'oublient pas qu'ils doivent leurs sièges dans l'hémicycle à la tenue du Dialogue National Inclusif qui a fixé comme une des priorités l'organisation des élections législatives avant Mai 2020. Les députés saluent donc le Peuple malien pour son sens élevé des priorités. Le Groupe « Benso » remercie le Président de la République pour avoir mis en œuvre cette résolution du dialogue et salue le Premier Ministre, Chef du Gouvernement, qui a réussi

à organiser le scrutin dans les délais impartis.

C'est aussi le lieu pour nous de rappeler malheureusement et avec consternation, les événements survenus dans certaines circonscriptions électorales, au lendemain de la proclamation par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs des élections législatives.

Cette situation regrettable doit nous interpellier à plus d'un titre et nous amener à prendre des dispositions pour engager de

profondes réformes de notre système électoral et même institutionnel.

Le Groupe « Benso » espère que la présente législature, qui est placée sous le sceau des réformes, saura saisir cette occasion.

Le Groupe « Benso » est conscient qu'il ne s'agit là que d'une étape d'un long processus adopté par les maliens et soutenu par le Président de la République.

C'est pourquoi le Groupe « Benso » veut se voir comme le prolongement de la dynamique consécutive à la tenue du Dialogue National Inclusif. Ledit Dialogue a, en son temps, abouti à l'adoption, par les participants, d'une feuille de route consensuelle égrenant de nombreuses recommandations et résolutions pertinentes pour une sortie de crise du Mali.

A ce titre, le Groupe « Benso » fait sien ce document et le place comme boussole dans sa mission de contrôle de l'action gouvernementale.

En outre, le Groupe « Benso » participera également à l'adoption de tout projet ou proposition de loi qui s'inscrit dans ce cadre.

Au-delà de l'aspect du Dialogue National Inclusif, notre groupe parlementaire encouragera et soutiendra toutes les initiatives et les actions tendant à renforcer la cohésion nationale pour résoudre la crise que notre pays connaît.

A la suite d'un débat profond sur le positionnement du groupe parlementaire, l'ensemble des députés du Groupe « Benso » a décidé souverainement d'inscrire le groupe parlementaire dans les rangs de la Majorité Présidentielle.

Le Groupe « Benso » réaffirme son soutien à nos vaillantes forces armées maliennes dans l'exercice de leur mission régaliennne de Défense du Territoire National et de protection des personnes et des biens. Le Groupe « Benso » s'incline devant la mémoire de l'ensemble des victimes civiles et militaires, maliennes ou étrangères, de notre crise.

Le Groupe « Benso » condamne fermement le terrorisme et les enlèvements. Le Groupe « Benso » appelle les ravisseurs de notre collègue l'Honorable Soumaila Cissé à le libérer et à lui permettre de retrouver les siens, sain et sauf.

Le Groupe « Benso » marque également son

soutien au secteur de la Santé et particulièrement à son personnel qui mène une guerre implacable contre la pandémie à Coronavirus (COVID-19). Le Groupe « Benso » présente ses condoléances aux familles des victimes de cette maladie et souhaite prompt rétablissement aux malades.

Le Groupe « Benso » rappelle son attachement profond à l'éducation et à la formation de nos populations. A ce titre, nos Députés travailleront sans relâche pour la résolution de la crise scolaire et universitaire que traverse notre pays et se battra pour que la prochaine loi des finances intègre un plan massif de construction d'universités dans les régions du Mali qui n'en ont toujours pas. Le Groupe « Benso » oeuvrera vigoureusement pour la réduction du chômage des jeunes et la promotion de l'entreprenariat des jeunes et des femmes. En l'occurrence, le Groupe « Benso » est fier de compter dans ses rangs la plus jeune député de la législature et de l'ère démocratique. Nous profitons de cette tribune pour lui présenter nos respects et nos encouragements.

Le Groupe « Benso » soutiendra énergiquement la Justice malienne afin que celle-ci bénéficie de moyens supplémentaires lui permettant d'agir en toute indépendance et dans le cadre d'un véritable Etat de Droit.

Le Groupe « Benso » se fixe également comme priorités l'auto-suffisance alimentaire, la défense et la modernisation de notre outil de production agro-pastoral. Nous défendrons l'amélioration des conditions de vie et de travail des couches laborieuses du Mali.

Sur le plan économique, le Groupe Benso sera particulièrement vigilant concernant la promotion et le développement du secteur minier. Nous serons les porte-voix d'une politique minière visant à faire davantage profiter les maliens du produit de leur sous-sol aussi bien dans l'exploitation, la sous-traitance que la redistribution des richesses qui en découlent.

De la même manière, nous encouragerons le Gouvernement à poursuivre les efforts visant à booster la demande et l'offre intérieures pour augmenter le taux de croissance économique.

Pour y parvenir, notre groupe est convaincu qu'il faudra encourager l'Etat à accélérer le

processus d'apurement de la dette intérieure, ce qui permettra à nos capitaines de l'industrie et de l'économie de rester performants.

Notre groupe se battra pour que les prochaines Lois des Finances intègrent, non seulement, le plan massif de construction d'Universités, mais aussi un plan de réhabilitation du chemin de fer, afin d'augmenter les voies de désenclavement de notre pays et les recettes douanières de l'Etat.

## Honorables Députés,

Ne nous voilons pas la face ! Chacun de nous n'existe politiquement que lorsqu'il donne la main à l'autre. La preuve en a été donnée lors de ces législatives. Des partis de bords politiques différents se sont donnés la main pour entrer à l'Hémicycle.

N'est-il pas temps de se donner la main pour sortir le Mali du gouffre dans lequel il est ? N'est-il pas temps d'alléger les souffrances de nos laborieuses populations ? Notre Groupe est convaincu que le temps de cette union est plus que jamais arrivé.

C'est pourquoi, pour finir, nous, Députés du groupe parlementaire « Benso », pour la promotion de cet esprit du « Benso », de l'entente entre tous les enfants de notre Cher Mali et SURTOUT pour sortir le pays du gouffre, lançons un appel à tous nos Honorables Députés d'adhérer à notre groupe parlementaire afin de renforcer son poids politique et promouvoir son idéal ou d'œuvrer avec nous à la création d'un intergroupe pour une plus grande coordination de l'action parlementaire de la majorité.

Vive la République !

Vive le Mali Un, Indivisible et Souverain !

**Pour le Groupe Parlementaire "Benso",  
Le Président,  
Honorable Aliou B. Diallo**

# UN GROUPE BANCAIRE PROCHE DE VOUS !

## Filiales



**BDU - BF**  
BURKINA FASO



**BDU - CI**  
CÔTE D'IVOIRE



**BDM FRANCE**  
FRANCE



**BDU**  
BANCO DA UNIÃO  
GUINÉE BISSAU

Siège social : Avenue Modibo Kéita / BP 94 Bamako Mali

Tél. : (+223) 20 22 20 50 / 20 22 53 36 - Fax. : (+223) 20 22 50 85/20 22 42 50

[www.bdm-sa.com](http://www.bdm-sa.com)

VOS AMBITIONS N'ONT PAS DE LIMITE



**BDM SA**

# Medecine traditionnelle contre le covid-19 avec professeur Rokia Sanogo : « Ne nous précipitons pas pour donner le nom d'une plante, ou d'un médicament »

Depuis l'apparition de la pandémie à coronavirus, les chercheurs maliens sont à pied d'œuvre pour circonscrire la maladie. La médecine traditionnelle occupe une place importante dans le traitement des pathologies en Afrique. C'est fort de ce constat que le Professeur Rokia Sanogo, enseignant-chercheur en pharmacie, chef du département de la médecine traditionnelle, nous a accordé un entretien sur l'utilité de la pharmacopée. Lauréate du prix Kouamé Kourouma de la recherche scientifique, édition 2016, elle s'est prononcée sur la place de la médecine traditionnelle pour le bien-être de la santé publique au Mali.

**Face à la pandémie, quelles sont les possibilités qui s'offrent à nous ?**

**Pr Rokia Sanogo :** Face à la pandémie du Covid-19, les possibilités qui s'offrent à nous sont principalement de deux ordres. Le premier niveau, c'est la prévention. Et le deuxième niveau, c'est la prise en charge. Nous, nous proposons, aujourd'hui, que la prévention se fasse à travers les ressources de la médecine traditionnelle. Quand nous parlons de la médecine traditionnelle, il s'agit des praticiens de la médecine traditionnelle. Là où nous sommes aujourd'hui, la majorité des gens pensent aux produits. Mais pour nous aujourd'hui, au premier niveau de la prévention, il faut impliquer les praticiens de la médecine traditionnelle. Ils constituent le premier recours en cas de problème de santé. Dans ce cas, au niveau de chaque hameau, village, quartier, il s'agit d'informer ces tradipraticiens de la nouvelle maladie, de leur expliquer que nous avons à faire à une maladie qui se transmet très rapidement. Pour cela, il faut tenir des langages simples. Le tradipraticien informé peut détecter les signes qui peuvent être associés au coronavirus et orienter directement ses patients vers les structures modernes. Il y a des plantes que les tradipraticiens peuvent conseiller en dehors d'épidémie, quand il y a des changements de saison ou de mauvais vent. Par rapport à la prise en charge, quand une nouvelle maladie vient, on ne peut qu'utiliser les moyens que nous avons à disposition. Nous menons des recherches, nous sommes un centre de recherche sur les ressources de la médecine traditionnelle. Donc face à une nouvelle maladie, nous



misons d'abord sur les résultats. Nous allons utiliser les résultats des recherches que nous avons à notre disposition. Présentement, les médicaments traditionnels que nous avons, nous pouvons proposer certains de ces médicaments qui vont contribuer à la prise en charge de la maladie à Covid-19 et cela, à trois niveaux. On peut proposer des médicaments qui peuvent agir sur les symptômes ; c'est-à-dire les signes qui se manifestent quand la personne est atteinte par le virus. On peut aussi proposer des

préparations de médicaments par rapport au renforcement du système immunitaire. Donc, la défense de l'organisme peut être renforcée par des plantes. Il y a également la prise en charge en atténuant ou en éliminant le virus. Là où nous sommes aujourd'hui, nous avons des préparations qui peuvent agir sur les symptômes. Nous avons des plantes qui peuvent agir sur les maladies virales en général. Mais on ne peut pas dire qu'ils peuvent éliminer le virus du Covid-19.

## Est-ce qu'il existe un protocole de traitement de la maladie à coronavirus à partir de nos plantes ?

**Pr. R. S :** Aujourd'hui, nous devons retenir que la prise en charge actuelle de la maladie à Covid-19 est basée sur des traitements non spécifiques du virus. Parce qu'aucun traitement spécifique n'a démontré son efficacité sur le virus. Là où on est, dans le monde, aucun traitement n'est efficace sur le virus. Dans le processus de fabrication de médicaments, on fait des recherches d'abord pour vérifier que le médicament va éliminer le virus. C'est un processus de recherche qui va aboutir maintenant à mettre au point le médicament. Les médicaments antipaludiques sont spécifiques parce que la recherche a démontré que ces médicaments éliminent le parasite. Donc, dans le cas du Covid-19, il n'y a pas encore les résultats de recherche pour dire que ce médicament élimine le virus. C'est pour cela aujourd'hui, à travers le monde, que les protocoles de traitement sont des protocoles qui sont basés sur des médicaments qui ne sont pas spécifiques. Mais des médicaments qui ont des propriétés antivirales, antipaludiques, antibiotiques, qui peuvent renforcer le système immunitaire ou qui peuvent agir que les symptômes liés au Covid-19. Nous avons beaucoup de plantes qui peuvent agir sur les symptômes par exemple la toux, les difficultés respiratoires, les fièvres. On l'a déjà fait dans le cas du VIH. On a des produits ici que nous avons proposés à associer aux ARV. On a proposé des produits qui ont permis de prendre en charge les symptômes, les affections opportunistes du VIH. C'est dans la même logique que nous pouvons proposer des médicaments traditionnels améliorés qui peuvent rentrer dans le protocole de prise en charge, au même titre que les autres protocoles. Oui, on a des propositions que vous pouvez soumettre pour la prise en charge, mais tout ce que le département de la médecine traditionnelle va proposer comme protocole sera un protocole validé par le comité scientifique national qui étudie tout protocole d'essai thérapeutique ou d'essai clinique avant qu'on donne le produit aux malades. Quand notre protocole sera accepté, c'est une prise en charge qui va se faire en collaboration avec les équipes de prise en charge au niveau des trois sites, c'est-à-dire l'hôpital du Mali, du Point-G et l'hôpital de dermatologie. Le département de médecine traditionnelle est une structure de re-

cherche. Nous nous travaillons sur des plantes. Et donc on va offrir, dans le protocole, des plantes que nous avons déjà issues de nos recherches et dire voilà qu'est-ce qu'il peut apporter aux malades.

## Qu'est-ce que la pandémie a entraîné comme résultat en matière de recherche ?

**Pr.R.S :** Avant que la maladie à Covid-19 n'arrive au Mali, au niveau du département de la médecine traditionnelle, certains tradipraticiens de santé sont venus nous voir pour dire qu'ils ont des propositions de solutions pour les signes de cette maladie. Donc, là où nous sommes, il y a des produits que les tradipraticiens ont amenés. Nous avons demandé à chaque tradipraticien d'adresser une correspondance au niveau du ministère de la santé. Et le ministère de la santé nous envoie ses informations, nous permettant de recenser officiellement les informations que les tradithérapeutes ou des personnalités veulent apporter pour contribuer à la recherche de solution. Une fois que nous recevons les courriels, nous appelons les tradipraticiens de santé ou la personne, on leur demande des informations. Un tradipraticien a une recette qui relève de son secret, c'est sa propriété, mais la recette est préparée à partir des plantes. Une plante n'est pas une propriété d'un tradithérapeute, donc nous avons demandé et nous avons obtenu la liste des plantes que les tradithérapeutes utilisent. Ils ont accepté de nous donner les noms des plantes et avec les noms des plantes nous avons mis en place, au niveau du département, une équipe de la médecine traditionnelle, renforcée par des enseignants chercheurs de la faculté de pharmacie. Nous sommes en train de faire de la recherche sur ces plantes. Elle consiste à vérifier si ces plantes sont utilisées pour la prise en charge de certains symptômes de la maladie à Covid-19 et voir si ces plantes ont déjà fait l'objet d'études scientifiques. On est en train de réunir l'ensemble des informations sur les plantes. En plus de cela, nous sommes en train de vérifier s'ils sont antipaludiques, antibiotiques. Nous sommes en train de chercher à objectiver. Nous avons présenté un protocole de recherche ; on a été associé à un protocole de recherche qui a déjà été présenté pour financement. C'est un protocole qui a été proposé par le MRTC, centre de formation et de

recherche contre le palu. Ce protocole de recherche va constituer à faire des investigations sur les médicaments antipaludiques et les plantes. Dans ce protocole, nous allons vérifier l'efficacité des plantes maliennes sur le virus, isolé chez les patients. Une fois que nous ferons cette recherche, nous pourrions dire oui ou non, si des plantes maliennes peuvent être testées dans ce protocole et vont avoir une efficacité antivirale, cette fois-ci sur le virus du Covid-19.

## Quel est votre avis sur le résultat des chercheurs malgaches, à base de plantes, contre le Covid-19 ?

**Pr.R.S :** Le département médecine traditionnelle est un centre qui existe depuis plus de 50 ans. Ce centre existe depuis 1968. À ce titre, c'est un centre collaborateur de l'Organisation mondiale de la santé. Présentement, nous sommes un centre d'excellence de l'Organisation Ouest-africaine de la santé, l'OOAS, qui s'occupe de la santé des quinze pays de la Cedeao. En outre, je suis coordinatrice du programme thématique de recherche sur la pharmacopée et la médecine traditionnelle de l'espace du Conseil africain et malgache pour l'enseignement supérieur (Cames), c'est-à-dire les 19 pays membres du Cames, en Afrique. Quand il y a eu l'information de Madagascar, le secrétaire général du Cames m'a sollicité en tant que coordinatrice et il m'a demandé quel conseil je donnerais au ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique de Madagascar par rapport à ce que le Président malgache a dit. J'ai dit ceci : je vais proposer au ministre d'utiliser le produit que l'Institut malgache a trouvé selon un protocole scientifique validé, accepté par le comité scientifique et d'éthique. Parce que c'est la seule condition qui va nous permettre de donner des résultats fiables. C'est pour cela que j'aime dire à tous ceux qui m'appellent que ce n'est pas une course de vitesse. Ne nous précipitons pas pour donner le nom d'une plante, ou d'un médicament. Limitons-nous à donner les vertus thérapeutiques des médicaments qui pourront être utiles. Même si la préparation peut être efficace, le fait qu'on mette un discours politique devant et le fait de se précipiter à dire que ça soigne, sans les preuves, ça jette du discrédit. J'ai déjà écrit à mes collègues malgaches dans mon rôle de coordinatrice pour dire qu'on souhaiterait avoir plus d'informations. Parce qu'au-





aujourd'hui, partout où, il y a une solution, notre souhait est d'avoir la solution pour les patients. Nous aimerons que les solutions africaines qui vont être trouvées, soient utilisables ailleurs. C'est la même chose que même par rapport à d'autres produits qui ont été signalés. Chaque fois que nous entendons, dans notre espace, des gens qui parlent de produits, même en dehors de notre espace, nous prenons les informations. Je trouve que c'est dommage qu'on ait diffusé une information avec le nom d'une plante et qui met les gens dans une course pour aller chercher ladite plante. C'est pour cela que je ne donne pas le nom des plantes. A mon avis, si on veut faire du bien à la santé publique, on doit éviter la propagation du virus, il n'est pas bon de donner des noms de plantes ou médicaments. Parce que c'est une pratique qui encourage l'automédication et l'automédication est la chose la plus dangereuse dans le cas de la maladie à Covid-19. Au Mali, c'est dommage de voir qu'on a eu plus de cas de morts. C'est après la mort qu'on a su que c'était le Covid-19. L'automédication contribue à cela. Chacun

à sa solution à son niveau aujourd'hui. Tout circule à travers les réseaux sociaux, whatsapp et facebook.

**Selon vous, "Ségoufali" une plante de chez nous, peut-elle être utilisée pour le traitement efficace contre la pandémie de Covid-19 ?**

**Pr.R.S :** Là où on est, ce n'est pas l'information que nous devons donner. Personne n'a dit que "Ségoufali" est un médicament contre le coronavirus. Quand les gens ont vu l'image de l'Artemisia et les informations venant de Madagascar, les gens ont tout de suite dit que l'Artemisia est égale à "Ségoufali". Les Maliens ont fait circuler que le nom bambara de la plante malgache l'Artemisia est "Ségoufali". Ce qui ne correspond pas à la vérité. Mais personne, à ma connaissance n'a dit, au Mali que "Ségoufali" fait partie des traitements du Covid-19. "Ségoufali" est une plante qu'on trouve au Mali, qui est utilisée pour différentes pathologies qui n'ont rien à voir avec le Covid-

19 parce qu'il vient d'apparaître. La plante montrée par les malgaches entre dans la préparation du Covid-Organique. C'est une plante qui nous vient de Chine et qui est utilisée contre le paludisme en Chine. Le principe actif est l'Artemisinine. C'est une plante chinoise, on n'a pas le nom bambara. Ce n'est pas la seule plante utilisée par les malgaches. Ils ont dit que cette plante fait partie des plantes de leur préparation. Ils ont cité celle-là parce que c'est une plante qui est connue.

**Quelle est la place de la pharmacopée au Mali ?**

**Pr.R.S :** C'est le premier recours de santé au Mali. La pharmacopée occupe une très grande place au Mali parce qu'elle constitue le premier recours des populations. C'est la ressource la plus disponible au Mali, culturellement, géographiquement, économiquement. C'est la plus disponible que ça soit au niveau national, rural ou niveau urbain. C'est dommage qu'on n'investisse pas beaucoup d'argent dans ça. Il y a une

bonne volonté politique parce qu'on existe comme structure nationale. On est dans un processus de devenir un institut national. Et une fois que qu'on va devenir un institut national, nous allons être dotés des moyens d'autonomie pour mener la recherche. Mais nous pensons qu'on peut faire mieux. Nous pensons qu'il faut mettre beaucoup plus de moyens à la disposition de la recherche sur la pharmacopée. Je crois que cette maladie de Covid-19 doit davantage nous réconforter pour nous appuyer sur la pharmacopée. Tous les médicaments antipaludiques, que ça soit l'Artémisinine ou la Quinine, proviennent de la médecine traditionnelle. Aujourd'hui, je pense que nous avons une grande richesse. Plus que jamais, je suis mobilisée pour faire des plaidoyers auprès de nos hautes autorités pour que l'Afrique mette les moyens dans la recherche sur la pharmacopée. Le centre du Mali est l'un des centres d'excellence dans la sous-région. On doit le renforcer en ressources humaines, matérielles, financières pour que beaucoup de jeunes pharmaciens, biologistes, médecins et d'autres spécialistes puissent évoluer dans la recherche sur la pharmacopée. Aujourd'hui, pour la prise en charge des maladies émergentes et la maladie à Covid-19, je pense que la solution malienne comme la solution malgache ou d'un autre pays va être la solution africaine à la lutte contre le Covid-19.

## Quelles sont les maladies qu'on peut traiter à partir de la pharmacopée ?

**Pr.R.S :** Le département de la médecine traditionnelle a beaucoup de résultats. Les premiers résultats sont les médicaments traditionnels améliorés. Il y a sept qui sont dans la liste des médicaments essentiels, c'est-à-dire qu'ils sont aux mêmes titres que les autres médicaments. On peut les prescrire aux patients. On a l'anti-diarrhéique et l'Anti-dysentérique, le Dysentherial. On a une préparation des tisanes gastriques, Gastrosedal ; une tisane hépatique, l'Hépatisane ; une tisane contre le palu, le Malaria ; une tisane laxative, le Laxacassia ; une pommade contre les dermatoses. En plus de cela, on a d'autres résultats qui, encore, ne sont pas sur la liste, mais on est en train de travailler là-dessus. On a de nouveaux produits contre le diabète, le Diabétisane, le Samanère qu'on est en train de proposer pour les infections hépatiques et l'hépatite virale. On a le Fagara qu'on

est en train de proposer également pour la prise en charge de la drépanocytose. On a un nouveau produit antipaludique qu'on appelle Soumaya-furaTiémoko Bengaly, en tisane et en sirop. On a fait un produit qu'on appelle Hypotisane contre l'hypertension, un produit qu'on a également pour la prise en charge de l'hypertrophie venue de la prostate. On a proposé un produit qu'on appelle le GMP pour la prise en charge du VIH. Toutes ces recherches sont menées, en partie, sur financement national, mais en partenariat avec des partenaires, les coopérations, les universités... On a assez de données qui méritent d'être valorisées pour faire des médicaments. Nous, nous préférons que les malades qui ont les maladies virales viennent à temps qu'ils ne viennent pas en dernier recours. Nous avons constaté souvent que les malades font le tour des structures de santé et souvent les spécialistes ou les agents de santé n'envoient pas vite les malades vers la médecine traditionnelle. Les plantes sont efficaces pour protéger le foie, ou même éliminer le virus de l'hépatite virale, mais les plantes sont moins efficaces quand c'est le cancer.

## Quel est le rapport entre la médecine traditionnelle et la médecine moderne ?

**Pr. R.S :** L'un des éléments importants pour nous, c'est la collaboration avec le reste du système de santé, parce que chacun a un rôle. Nous avons les plantes. Nous avons également des médecins, au niveau de la médecine traditionnelle, qui consultent. Mais tout travail que nous faisons, c'est une collaboration. Par exemple, sur la question du diagnostic, on collabore avec le système conventionnel. Nos médecins donnent des bulletins d'analyse biologique pour mieux comprendre. Nous savons qu'aujourd'hui, dans le système conventionnel, il y a des solutions. Par exemple, les tradipraticiens de santé viennent chez nous pour que nous leurs délivrions des cartes professionnelles sur la base d'une collaboration avec le système conventionnel. Notre intervention, c'est pour l'intérêt du patient. Le seul objectif qui nous anime, c'est d'apporter des solutions aux malades. Les produits que nous donnons, ce sont des produits qui sont donnés sur la base de leur efficacité. Ce sont des produits qui vont contribuer à la physiothérapie. Il y a vraiment une collaboration et elle est effectuée avec les centres spécialisés de prise en charge de diabète. Présente-

ment, on a une collaboration avec l'hôpital du Mali. Pour initier cette collaboration, on avait fait une collaboration avec le centre national de lutte contre le diabète. Donc on a mis au point un protocole qui est en train d'être exécuté en collaboration avec l'hôpital du Mali et nous, nous faisons le produit. Nous avons fait la même chose avec la drépanocytose, les infections hépatites. Aujourd'hui, tous nos médicaments qui ont été validés et qui sont sur la liste des médicaments essentiels, sont les fruits de la collaboration entre la médecine traditionnelle et les structures spécialisées.

## Quel message avez-vous à adresser à la population, pour mieux lutter contre le Covid-19 ?

**Pr. R.S :** En ce moment précis de la pandémie de Covid-19, nous aimerions inviter la population à observer les mesures barrières qui ont été données par les responsables sanitaires pour nous-mêmes, pour nos familles et pour notre communauté. Nous aimerions également profiter de cette occasion pour dire aux Maliens de ne pas paniquer, d'observer les mesures de prévention et de ne pas courir derrière les recherches de solution miracle. Il n'y a pas de solution miracle. Nous aimerions que la population se rassure et qu'elle adopte les mesures de prévention. Si elle a besoin de solution qu'elle évite l'automédication et que toute solution de prise en charge passe par les structures spécialisées. Pour ce qui est de la médecine traditionnelle, nous invitons les gens qui ont des solutions à s'adresser à nous et qu'ensemble, dans une démarche, nous poussions voir si des solutions peuvent être utiles. S'ils ont signé d'aller vers les structures spécialisées de dépistages, qui sont au niveau des CSREF, et si jamais ils ont le virus, c'est rapidement avoir recours au système national de la riposte qui fait la prise en charge. Vraiment, nous invitons tout le monde à cela : ramener tout dans un cadre organisé, officiel. Comme ça, les solutions que nous allons trouver vont être des solutions nationales que le Mali pourra porter à la communauté internationale pour dire voilà, au Mali, on a pu avoir ces solutions.

■ **Propos recueillis par Ibrahim Sanogo**

## Gambie : l'armée sénégalaise franchit la frontière et suscite des réactions d'indignation

**N**ouvelle incursion des forces de l'ordre sénégalaises en Gambie. Mercredi, en début d'après-midi, des soldats sénégalais se sont retrouvés en territoire gambien, vers le village de Sare Omar, proche de la frontière avec la Casamance. La scène a été filmée par des habitants du village qui se sont regroupés autour des militaires pour leur dire qu'ils étaient en Gambie et qu'ils n'avaient rien faire là. Postée sur les réseaux sociaux, la vidéo a suscité l'indignation.

« Un manque de respect », « une atteinte à la souveraineté de la Gambie », « une provocation », voici quelques réactions recueillies sur les

réseaux sociaux après la diffusion de plusieurs vidéos montrant les forces sénégalaises égarées en territoire gambien. Les soldats sont armés, casqués et se déplacent à bord d'au moins trois véhicules dont un blindé. Le porte-parole de l'armée sénégalaise parle d'un incident mineur. Une des unités de l'armée s'est en effet perdue en territoire gambien lors d'une patrouille, précise-t-il. La frontière est une zone de trafic de bois et de drogues qui explique ces patrouilles militaires.

Mais les incursions sénégalaises en Gambie sont mal vécues et c'est le troisième incident du genre en six mois. En mars dernier, la gen-



darmerie sénégalaise avait ouvert le feu en Gambie pour appréhender un individu. À rebours des réactions sur internet, l'armée gambienne ne fait pas grand cas du dernier incident en date. La volonté de coopérer est toujours aussi forte, assure de son côté l'armée sénégalaise.

■ RFI

## Menacé par une nouvelle enquête, le patron de la BAD se dit « innocent »

**L**a réélection en août prochain du Nigérian Akinwumi Adesina à la tête de la Banque africaine de développement est cette fois compromise. Le bureau du conseil des gouverneurs de la BAD a acté le principe d'une enquête indépendante dans l'affaire des allégations de favoritisme qui le visent.

Dans un communiqué publié ce mercredi, Akinwumi Adesina se dit « innocent » des accusations de prévarication le visant et qu'il va « continuer à travailler ». Le président de la Banque africaine de développement invoque même les esprits de Nelson Mandela et Martin Luther King pour souligner sa probité.

Ce communiqué intervient après la demande des Etats-Unis, un des principaux actionnaires de la BAD, d'« une enquête approfondie sur ces allégations par un enquêteur extérieur indépendant », dans une lettre signée de Steven Mnuchin datée du 22 mai. Le secrétaire amé-

ricain au Trésor y faisait part de ses « sérieuses réserves » sur l'enquête interne menée par la BAD, qui l'avait conduit à disculper totalement Akinwumi Adesina, mis en cause depuis le début de l'année par des « lanceurs d'alerte ».

Plusieurs salariés de la Banque africaine de développement accusaient leur président de ne pas respecter les règles internes, de nommer des proches à certains postes et de favoriser les ressortissants nigériens. L'attribution douteuse de contrats était également pointée. L'Argentine, la Côte d'Ivoire et la Namibie, les trois pays qui composent actuellement le bureau du conseil des gouverneurs, ont rapidement exaucé le souhait de Washington en donnant le feu vert à une enquête indépendante.

Cette affaire fragilise l'éventuelle réélection d'Akinwumi Adesina pour un second mandat



de cinq ans à la tête de l'institution panafricaine de développement, qu'il est le premier Nigérian à diriger. Economiste spécialiste du développement et ancien ministre de l'Agriculture du Nigeria, l'intéressé assure avoir reçu « des marques de soutien du monde entier ces dernières semaines », « face à ces fausses allégations qui visent à porter atteinte à mon honneur et mon intégrité, ainsi qu'à la réputation de la BAD ».

■ RFI

# La CAF procède au versement des primes des Compétitions Interclubs



**F**ace aux inquiétudes permanentes causées par la pandémie de COVID-19 à l'origine de la suspension des activités de football sur le continent, la CAF a décidé d'anticiper le paiement de la dernière tranche des primes prévues pour les clubs participant

aux Compétitions Interclubs de la CAF pour la saison 2019/2020. L'initiative, qui a d'ores et déjà démarré, a pour but de réduire la charge financière des trente-deux (32) clubs ayant atteint les phases de groupes de la Ligue des Champions de la CAF

Total et de la Coupe de la Confédération de la CAF Total, au cours de cette période critique. Les clubs recevront leurs paiements sur la base des montants établis pour chaque compétition, de la phase initiale aux quarts de finale, avant la suspension des deux compétitions pour une période indéfinie en raison de la COVID-19.

Le minimum garanti pour les clubs participant à la Ligue des Champions de la CAF Total est de 550 000 USD et 275 000 USD pour la Coupe de la Confédération de la CAF Total.

«Le monde du football, et par conséquent le football africain traverse des difficultés sans précédent. La situation actuelle a eu un effet révélateur sur les parties prenantes du football africain. Et la CAF, sensible aux besoins de nos clubs, acteurs majeurs de notre football, a initié le paiement de leurs primes bien à l'avance», a déclaré le président de la CAF, Ahmad Ahmad.

En temps normal, les clubs reçoivent leurs primes pour les Compétitions Interclubs à la fin de la saison.

De plus, la CAF tient à rappeler qu'elle surveille de près l'évolution de la situation et travaille avec les autorités compétentes, y compris l'Organisation mondiale de la Santé (OMS), afin d'évaluer l'impact du virus sur le continent. En outre, des mesures relatives aux compétitions seront annoncées en temps opportun.





## **Bélier (21 mars - 19 avril)**

Il est important de faire un break, car un changement d'activité est proche. Saturne en Capricorne vous incite à trouver un autre poste pour vous épanouir davantage. L'ambiance dans le travail et les tâches répétitives ont pu vous motiver pour partir.

Vous pouvez dépenser pour des articles utiles et attendre pour faire des économies. La prudence est de mise, car l'instabilité professionnelle vous donne une visibilité réduite sur la gestion du budget. Un paiement obligatoire peut retarder des achats.



## **Taureau (20 avril - 19 mai)**

Vous oscillez entre compromis et fermeté. Les hostilités de la part de vos collègues sont officiellement ouvertes. Vous essayez de rester le plus objectif possible, Mercure vous suggère de ne pas mélanger vie professionnelle et vie privée.

Vous gardez un œil sur votre budget. Aujourd'hui vous freinez les dépenses les moins utiles. Réputé bon gestionnaire, vous ne pouvez pas vous laisser aller, quitte à ne pas lâcher votre calculatrice de la journée. Il ne faut pas abuser !



## **Gémeaux (20 mai - 21 juin)**

Si l'un de vos collègues vous demande de le défendre, réfléchissez avant de le faire. Le climat vous expose à des histoires et une dégradation de l'atmosphère dans votre service. Des querelles pour des détails peuvent venir comme un cheveu sur la soupe.

Écoutez les conseils prodigués par votre famille qui peuvent vous rendre service. Ils peuvent vous aider à réaliser des économies. Il faut être patient pour stabiliser le budget. Vous pouvez passer la journée à râler à cause de la frustration passagère.



## **Cancer (21 juin - 21 juillet)**

Votre ambition sera déçue. Vous pourriez même avoir envie de prendre certains risques en donnant un coup de balai à une organisation qui vous étouffe. Vous vous appliquerez à changer certaines règles même si votre direction voit cela d'un mauvais œil.

Financièrement, vous n'aurez que des satisfactions ! Quoi que vous vous apprêtiez à faire, vous pouvez être assuré de sa réussite. Vous saurez faire preuve d'habileté si vous devez acheter ou vendre un bien. Votre gestion est exemplaire !



## **Lion (22 juillet - 23 août)**

Vous aimez que l'on écoute vos idées. Cette envie peut être à double tranchant. Vous aimez imposer aussi votre point de vue et cela attise des rivalités déjà latentes. Malgré le contexte, votre situation professionnelle évolue vers un nouveau poste.

Une mise au point serait la bienvenue avec votre gestion matérielle. Vous êtes pressé de renouveler des articles pour offrir du confort à votre famille et cela engendre une série de dépenses que vous pourriez échelonner. Il y a un risque de découvert.



## **Vierge (23 août - 23 septembre)**

Jupiter vous donne l'opportunité d'opérer de grands changements dans votre vie professionnelle. Vos projets prennent plus d'ampleur, vous développez votre réseau. Un contact souhaite vous débaucher. Il est préférable d'analyser la situation avant d'agir.

Dans vos finances l'équilibre est préservé. Vous n'avez pas de soucis à vous faire, les astres protègent votre argent. Cependant, si un ami vous doit de l'argent, rappelez-lui avec tact et gentillesse que les bons comptes font les bons amis.



## **Balance (23 septembre - 22 octobre)**

Un ancien collègue peut vous donner un contact pour trouver un nouveau poste. De la lenteur est encore à prévoir et vous pouvez râler une partie de la journée pour vos conditions actuelles de travail. Le poste actuel ne correspond plus à vos ambitions.

Il est utile de faire un point, car plusieurs jours de file sont axés sur la gestion de la trésorerie. Les questions d'argent vous entêtent, car votre salaire s'envole dans les charges. Vous pourriez envisager de changer d'activité pour gagner plus.



## **Scorpion (23 octobre - 22 novembre)**

Les choses iront bon train ! Votre dynamisme, votre sens de l'organisation vous vaudront un franc succès. Vous pourrez mettre sur pieds vos projets, engager des négociations que vous mènerez d'une main de maître. Vous viendrez à bout des travaux difficiles.

Le carré Jupiter/Vénus pousse fortement à la dépense. D'un côté, vous avez suffisamment de rentrées d'argent pour vous faire plaisir. Mais de là à attraper la fièvre acheteuse, non ! Pensez un peu à épargner pour les jours plus difficiles.



## **Sagittaire (23 novembre - 21 décembre)**

Vous faites des concessions, car l'évolution professionnelle ne se déroule pas comme vous le voulez. Il règne une atmosphère de tensions et de rivalités dans votre activité professionnelle. Cela peut vous apporter une déception amère vis-à-vis d'un collègue.

L'atmosphère est aux dépenses qui restent importantes et diversifiées. Il y a peu d'économies possibles, car les sorties actuelles sont nombreuses et vous ne savez pas réellement refuser de régler des notes. La journée peut encore entraîner des frais.



## **Capricorne (21 décembre - 20 janvier)**

Vos compétences et vos expériences séduisent, aujourd'hui une opportunité inattendue se présente à vous, sachez la repérer et l'accueillir comme il se doit. Vous avez l'occasion de démontrer tous vos talents, vous saisissez votre chance.

Votre générosité risque bien de vous jouer des tours. Ne vous sacrifiez pas pour les autres. L'argent est suffisamment difficile à gagner ce n'est pas pour le distribuer à tout-va. Ne laissez personne abuser de vos largesses, posez des limites.



## **Verseau (20 janvier - 19 février)**

La coopération est demandée dans vos fonctions. On peut vous réclamer également dans une réunion pour intervenir et donner votre opinion. Les astres sont propices à de nouvelles connaissances dans votre vie professionnelle et des liens se créent.

C'est la prudence qui doit guider votre vie malgré les dépenses qui persistent. Dans les sorties avec vos amis, apprenez à être moins généreux et à restreindre vos dépenses. C'est avec de petites économies que vous pouvez stabiliser votre trésorerie.



## **Poisson (19 février - 21 mars)**

Quelque chose de nouveau se présente. Il peut s'agir d'une nouvelle mission ou carrément d'une nouvelle entreprise qui pourrait vous faire signe. Cette journée signera un nouveau départ qui vous ouvrira de nouvelles portes et un horizon plus vaste.

L'argent rentre régulièrement et il ne devrait pas y avoir d'imprévu. Vous pourriez songer à revoir votre budget pour réduire vos frais sur certains postes comme les assurances ou les forfaits de téléphone ou encore les abonnements aux nouvelles chaînes de télévision.

# Promo Box Wifi 4G



Jusqu'à 32 appareils  
connectés en simultané

15 Go  
offerts



-50%  
sur les frais de  
la Box



**Jusqu' au 31 mai 2020**

De l' Internet très haut débit à domicile à partir de **9 500 FCFA/mois**  
avec des forfaits allant **jusqu'à 100 Go\***

Rendez-vous dans nos agences.

service client : 6700

[www.malitel.ml](http://www.malitel.ml)

[www.facebook.com/malitel.official](https://www.facebook.com/malitel.official)